

1. Hommage à Georges DAVIET

2. ADMINISTRATION GENERALE

Installation d'un nouveau conseiller municipal

3. ADMINISTRATION GENERALE

Décisions prises par le Maire

4. ADMINISTRATION GENERALE

Recensement de la population 2011 : rémunération des agents recenseurs (additif à la délibération n° 3 du 18.10.2010)

5. PETITE ENFANCE

Contrat « Enfance Jeunesse » : volet « Enfance 2010-2013 » -

6. RESSOURCES HUMAINES

- . Modification du tableau des emplois permanents de la Ville
- . Ratios d'avancement au cadre d'emploi des techniciens territoriaux
- . Création de postes saisonniers pour 2011/ Accueils de loisirs
- . Modification des modalités d'organisation des astreintes
- . Nouvelles modalités relatives au C.E.T. (compte épargne temps)

7. AFFAIRES FONCIERES

Boulevard Wilson :

A) Retrait des délibérations n° 4 A et 4 C du 08.06.2010

B) Confirmation du déclassement du domaine public

C) cession de terrain au profit de la société SOLLAR

8. AFFAIRES FINANCIERES

Décisions modificatives sur budgets 2010 / VILLE – EAU – PARKINGS

9. AFFAIRES FINANCIERES

Attribution des subventions 2010 aux associations et autres bénéficiaires

10. AFFAIRES FINANCIERES – DIVERSES MESURES COMPTABLES :

- . Admissions en non-valeur
- . Annulation de titres de recettes
- . Adhésion de la Ville à l'A.S.D.E.R. (association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables)

11. AFFAIRES FINANCIERES

Indemnité de conseil du Trésorier Principal

12. AFFAIRES FINANCIERES

Budgets Primitifs 2011

13. AFFAIRES FINANCIERES

Attribution des subventions inscrites au budget primitif 2011

14. AFFAIRES FINANCIERES

Catalogue des tarifs 2011

15. AFFAIRES FINANCIERES

Délégation de Service Public du Golf : reprise des emprunts souscrits par le délégataire

16. THERMALISME

Engagement de la Ville dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Etat en vue de la cession du capital des Thermes

17. ECLAIRAGE PUBLIC

Contrat de partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière - Signature du contrat (dossier complet transmis aux conseillers municipaux le 30/11/2010)

18. MARCHE PUBLIC

Place Edouard Herriot : autorisation pour le marché des travaux sur les surfaces piétonnes

19. MARCHE PUBLIC

Escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville : autorisation pour le marché de travaux

20. MARCHE PUBLIC

Périmètre de rénovation urbaine : autorisation pour le marché de travaux et la demande de subventions

21. TRAVAUX

Entretien, réparation, construction de voiries et réseaux : groupement commande avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

22. TRAVAUX

Requalification des zones d'activités économiques : subvention au titre du fonds de concours apporté par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

23. VOIRIE COMMUNALE

Approbation du plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.)

24. ENVIRONNEMENT

Incitation à l'usage des deux roues électriques

25. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE

Approbation des nouveaux statuts et autorisation 2011 pour la convention de co-maîtrise d'ouvrage

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010**

**L'AN DEUX MILLE DIX LE SEIZE DECEMBRE
A DIX-NEUF HEURES TRENTE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Député-maire**.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	: 35
Présents	: 31 puis 32 puis 33
Votants	: 33 puis 34

CONVOCAATION du 9 décembre 2010.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER (à partir de 20 h 08, avant le vote de la question n° 7), Corinne CASANOVA, Georges BUISSON (à partir de 19 h 40, avant le vote de la question n° 3), Christiane MOLLAR, Myriam AUVAGE, Esther POTIN-ROSSILLON, Alain YVROUD, Eliane RAMUS, Nicolas VAIRYO, Claudie FRAYSSE, Pascal PELLER, Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE, François GRUFFAZ, Géraldine REBUT, Michel MAURY, Denise PASINI-SCHAUBHUT, Jean-Pierre ANTIGNAC, Nathalie MURGUET, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE.

ETAIENT EXCUSES

Michel FRUGIER (ayant donné procuration jusqu'à 20 h 08 à Pascal PELLER), Pierre-Antoine MISSUD (ayant donné procuration pour la séance à Renaud BERETTI).

ETAIENT ABSENTS

Michel FRUGIER (jusqu'à 20 h 08), Georges BUISSON (jusqu'à 19 h 40) et Sophie ABENIS.

SECRETAIRE : Thibaut GUIGUE.

1. HOMMAGE A GEORGES DAVIET

Le Député-maire, Dominique DORD, donne la parole à Jean-Claude CAGNON, conseiller municipal, depuis de nombreuses années ami proche de Georges DAVIET, afin de lui rendre hommage au nom de l'assemblée :

« Georges était un érudit. Lui qui fut tour à tour instit, prof de maths, proviseur, parlait avec passion de philosophie, de mythologie, de théologie. Il avait lu et relu la Bible, le Coran et tous les ouvrages parlant des différentes religions.

Ces autres passions étaient la voile qu'il a pratiquée sur le lac du Bourget et en Méditerranée. Il possédait également un brevet de pilote d'avion de tourisme. Il vouait aussi une affection profonde au Maroc sa deuxième patrie où il avait été coopérant. Il parlait couramment le marocain.

Une autre passion celle qui nous réunit ce soir, c'était la politique. La politique, Georges l'a toujours pratiquée au sens premier du terme c'est-à-dire comme Socrate l'avait définie. Etymologiquement, la politique est synonyme d'organisation de la cité. Aimant profondément Aix-les-Bains, c'est naturellement qu'il se présente à l'élection municipale de 1985 où 13^{ème} sur la liste il ne siègea pas. En 1995 il fut élu sur les bancs de l'opposition. Sa contribution a toujours été constructive amenant des contre projets lorsque cela était nécessaire, n'hésitant pas à approuver le maire lorsque les décisions lui convenaient.

Il se présenta plusieurs fois aux élections cantonales où son meilleur résultat fut en 2004, avec 45,98 % sur le canton d'Aix Centre. Jamais la gauche n'avait réussi un score pareil.

En 2001 son projet était de se présenter à l'élection municipale quand sa maladie s'est déclarée. Certains qui aujourd'hui ne veulent pas pardonner à ceux qui ont soit disant profité de ces faiblesses en 2008 l'ont écarté de la tête de liste qui lui revenait de droit. Ceci jusqu'à son dernier souffle il ne l'a jamais admis.

En 2008 lorsque Dominique DORD lui proposa de nous rejoindre, je peux témoigner du dilemme que cela lui a causé mais il a choisi l'homme et non pas son étiquette politique. C'est un choix qu'il n'a jamais remis en cause faisant lui aussi preuve d'une grande ouverture d'esprit. Si sa maladie n'avait pas évolué aussi vite, il aurait apporté énormément à cette assemblée par son expérience, sa pondération et son humanisme.

A r'vi'pâ Georges que ton souvenir subsiste en ces lieux. »

A la demande du Député-maire, toute l'assemblée délibérante, les services municipaux ainsi que le public se lèvent et observent une minute de silence à la mémoire de Georges DAVIET.

2. ADMINISTRATION GENERALE

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET DIVERSES DESIGNATIONS

En application de la réglementation prévue pour le remplacement d'un membre du conseil municipal dans les communes dont les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste, et suite au décès de Georges DAVIET, le Député-maire précise que Nathalie MURGUET est devenue conseillère municipale.
Elle est donc installée ce soir en cette qualité.

Il rappelle qu'il appartient au conseil municipal de valider la désignation de ses représentants auprès de différents organismes ainsi que la composition des commissions municipales (c.f. délibérations n° 3 et n° 7 du 15 mars 2008).

En conséquence, le Maire propose à l'assemblée de pourvoir au remplacement de Georges DAVIET comme suit :

Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

Deviennent respectivement délégué titulaire Jean-Claude CAGNON (précédemment suppléant) et déléguée suppléante Nathalie MURGUET

Commission communale des Impôts Directs

Deviens déléguée titulaire Myriam AUVAGE

Commission des finances de l'administration générale & des affaires économiques

Deviens membre Annie AIMONIER-DAVAT

Conseil d'administration du Collège Marlioz

Deviens délégué titulaire Jean-Jacques MOLLIE

Conseil d'administration du Collège Jean-Jacques Perret

Deviens déléguée titulaire Géraldine REBUT

Conseil d'école de Marlioz

Deviens titulaire Myriam AUVAGE

Décision

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité, approuve les désignations ci-dessous :

Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

Deviennent respectivement délégué titulaire Jean-Claude CAGNON (précédemment suppléant) et déléguée suppléante Nathalie MURGUET

Commission communale des Impôts Directs

Deviens déléguée titulaire Myriam AUVAGE

Commission des finances de l'administration générale & des affaires économiques

Deviens membre Annie AIMONIER-DAVAT

Conseil d'administration du Collège Marlioz

Deviens délégué titulaire Jean-Jacques MOLLIE

Conseil d'administration du Collège Jean-Jacques Perret

Deviens déléguée titulaire Géraldine REBUT

Conseil d'école de Marlioz

Deviens titulaire Myriam AUVAGE

POUR : 32

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

3. ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (C.G.C.T. articles 2122-22 et 2122-23)

Le Député-maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation :

- ➔ **Décision du 30/08/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au premier étage de la M.D.A. au profit de l'association PLEIN FEUX, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 02/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la M.D.A. au profit de l'association GRAPHITE ART, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 20/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la M.D.A. au profit de l'association GEIQ BPT Pays de Savoie et de l'Ain, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 23/09/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la M.D.A. au profit de l'association ADAMSPA, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 07/10/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au troisième étage de la M.D.A. au profit de l'association L'Eveil des Ressources, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 22/10/2010**, portant constitution d'une régie de recettes pour les droits de stationnement de surface
- ➔ **Décision du 25/10/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la M.D.A. au profit de l'association France Palestine Solidarité, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 05/11/2010**, portant autorisation d'occupation temporaire d'un local au rez-de-chaussée de la M.D.A. au profit de l'association Amicale des anciens Savoisienne, à titre gratuit,
- ➔ **Décision du 05/11/2010**, portant constitution de partie civile de la Ville devant le TGI de Chambéry contre le présumé coupable du vol de 8 extincteurs dans le parking de la Chaudanne,
- ➔ **Décision du 08/11/2010**, portant sur la vente de ferrailles à SAS AXIA - ETS POUGET, pour un total de 1 250,80 €,
- ➔ **Décision du 09/11/2010**, autorisant l'avenant n° 1 à la convention signée le 16 septembre 2010 avec l'Association Milena Mia (autorisation sur l'occupation d'un local à la M.D.A.)

Décision

Le conseil municipal donne acte au Député-maire de cette communication.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ADDITIF A LA DELIBERATION N° 3 DU 18 OCTOBRE 2010

Myriam AUVAGE, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Lors de sa séance du 18 octobre 2010, le conseil municipal a délibéré pour fixer le mode de rémunération des agents recenseurs recrutés en 2011, à savoir le montant brut perçu pour chaque bulletin individuel (1,60 € l'unité) et pour chaque feuille de logement (1,10 €), ainsi que l'indemnité de déplacement et la prime de fin de campagne. Il est nécessaire que les mesures ci-dessus soient complétées, c'est pourquoi il vous est proposé de fixer les rémunérations suivantes :

- 45 € pour chacune des deux séances de formation d'une demi-journée, auxquelles les agents recenseurs sont tenus de participer
- 60 € pour la tournée de reconnaissance à effectuer obligatoirement avant le début de la collecte proprement dite.

Par ailleurs, l'assemblée est informée que le recensement de la population 2011 sera associé à une enquête intitulée « famille et logements ». Cette enquête s'adresse uniquement aux hommes âgés de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2011 (nés avant 1993). Les logements concernés par cette enquête ont été sélectionnés dans deux de nos I.R.I.S. (secteurs délimités par l'INSEE). L'agent recenseur utilisera un questionnaire spécial, plus personnel et plus approfondi que le bulletin individuel. Il est donc proposé d'en fixer la rémunération ainsi qu'il suit :

- 2,50 € pour chacun des questionnaires « famille et logement » (4 pages) collectés.

Il est précisé que ce dossier a été examiné par la commission des finances de l'administration générale et des affaires économiques réunie le 13 décembre 2010, et que les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif 2011.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport présenté ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. PETITE ENFANCE

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - VOLET « ENFANCE » 2010-2013

Géraldine REBUT, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La ville d'Aix les Bains bénéficie depuis 1990 du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales grâce aux Contrats Enfance successifs signés avec elle afin d'aider la commune à développer son offre pour l'ensemble des enfants de moins de 6 ans. A Aix les Bains, le premier contrat signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie a pris effet le 1^{er} janvier 1990. Il a fait l'objet de 2 avenants conservant les objectifs initiaux, prolongation jusqu'au 31 décembre 2002.

Le contrat enfance le plus récent, étant arrivé à terme au 31 décembre 2007, le contrat enfance jeunesse, volet enfance a pris le relais entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009. A partir du 1^{er} janvier 2010 les différents types de contrat « enfance » et « jeunesse » fusionnent en un seul et même contrat « Enfance – Jeunesse ».

Pour cette période, 2010 à 2013, les projets existants sont reconduits à l'identique, à savoir : la crèche familiale « Graine d'éveil » (120 places), la crèche collective

« Nelly Brachet » (55 places), le multi accueil « le Choudy » (35 places dont 15 en journée), le multi accueil « l'île aux enfants » (20 places dont 12 en journée), le relais assistantes maternelles et parents « La petite compagnie », et le poste de coordinatrice petite enfance.

Trois nouveaux projets seront à l'étude :

1. l'animation du partenariat avec l'association « Mieux vivre à Marlioz » vis-à-vis du lieu d'accueil parents/enfants, en assurant le financement d'un professionnel pour la mise en place de séances d'analyse de la pratique, afin de soutenir le travail des accueillants de cette structure -année 2012 ;
2. La mise en place d'une micro structure de 10 places avec des horaires atypiques (6h à 20h du lundi au vendredi et le samedi matin de 7h à 13h) – année 2012 ou 2013 ;
3. Le développement du multi accueil « les Moussaillons », inscrit dans le schéma de rénovation urbaine, avec la création de places supplémentaires, le développement de l'accueil d'enfant en situation de handicap, et « passerelle » école et centre de loisirs – années 2013 ou 2014.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire et / ou le vice président du CCAS à signer avec la CAF de la Savoie le Contrat Enfance Jeunesse, volet enfance valable du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire et / ou le vice président du CCAS à signer avec la CAF de la Savoie le Contrat Enfance Jeunesse, volet enfance valable du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Contrat Enfance Jeunesse

Contrat Enfance Jeunesse

Volet enfance

Rappel historique des différents contrats

A Aix les Bains, le premier contrat a été signé entre la Caisse d'Allocation Familiales de la Savoie et la ville d'Aix les Bains le 22 décembre 1990 pour une date d'effet fixée au 1^{er} janvier de la même année.

Ce contrat a fait l'objet de 2 avenants et d'une prolongation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002. A partir d'une date d'effet fixée au 1^{er} janvier 2003, il s'agissait donc de définir les objectifs d'un nouveau contrat.

Dans le courant de l'hiver 2001-2002, un état des lieux des services et des équipements offerts ainsi que l'évaluation des besoins ont été réalisés avec l'étude Petite Enfance de Grape Innovations. Dans l'attente des nouveaux textes sur le sujet, CAF et ville d'Aix les Bains ont décidé d'un commun accord de retarder l'entrée en vigueur du nouveau contrat et de convenir d'une prolongation du contrat en cours, jusqu'au 31 décembre 2002. Entre 2002 et 2003 un programme de développement pour la période de 2003 à 2007 a été élaborer par la commune et ses partenaires.

Ce contrat validé par le conseil municipal de la ville d'Aix les Bains et par le conseil d'administration de la CAF de la Savoie a pris effet au 1^{er} janvier 2003.

Au cours du 4^{ème} trimestre 2007, le CCAS d'Aix les Bains, a demandé à l'UDAF de réaliser une mission d'étude concernant le secteur de la petite enfance de la commune.

Cette étude s'est décomposée en trois phases : état des lieux de l'offre de garde, projection sur les besoins potentiels, constats et préconisation.

Pour les années 2008 et 2009, les dépenses déjà engagées au cours du précédent contrat ont été maintenues dans un simple renouvellement de contrat.

**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ENFANCE JEUNESSE
POUR LA PÉRIODE 2010-2013**

Axe 1 : Informer les familles, coordonner les modes d'accueil

- ⇒ Action n° 1 : [le service petite enfance](#)
 - Nature du Projet : information, coordination
 - Activité
 - Données financières

Axe 2 : Modes d'accueil proposés aux aixois, pour concilier vie professionnelle et vie familiale : l'offre de garde collective

- ⇒ Action n° 1 : [la crèche « Nelly Brachet »](#)
 - Type Accueil : **crèche collective**
 - Nature du Projet :
 - Activité
 - Données financières
- ⇒ Action n° 2 : [la crèche « Graine d'Eveil »](#)
 - Type Accueil : **crèche familiale**
 - Nature du Projet :
 - Activité
 - Données financières
- ⇒ Action n° 3 : [« le Choudy »](#)
 - Type Accueil : **multi accueil**
 - Nature du Projet :
 - Activité
 - Données financières
- ⇒ Action n° 4 : [« l'île aux enfants »](#)
 - Type Accueil : **multi accueil**
 - Nature du Projet :
 - Activité
 - Données financières

Axe 3 : L'offre d'accueil individuel

- ⇒ Action n° 1 : [« la petite compagnie »](#)
 - Type Accueil : relais assistantes maternelles et parents
 - Nature du Projet :
 - Activité
 - Données financières

Axe 4 : Développement de l'offre : nouveaux projets

- ⇒ Action n° 1 : [« les moussaillons »](#)
 - Type Accueil : **multi accueil**
 - Nature du Projet : développement de l'accueil d'enfants en situation de handicap
 - Activité
 - Données financières
- ⇒ Action n° 2 : [« l'orée du Bois »](#)

- Type Accueil : **micro crèche**
- Nature du Projet : développement de l'accueil avec des horaires atypiques
- Activité
- Données financières

⇒ Action n° 3 : [*«les Marlutins»*](#)

- Type Accueil : **lieu d'accueil parents enfants**
- Nature du Projet : Activité
- Données financières

FICHE PROJET
Etablissement d'accueil du jeune enfant
« Poste de coordination »

Action nouvelle

Action antérieure

Type Accueil :

Nom	Service Petite Enfance
Adresse	6 rue des Prés Riants 73100 AIX LES BAINS
Gestionnaire	CCAS d'Aix les Bains
Structure ou service concerné	Petite Enfance

Nature du Projet :

Mis en place au 1^{er} juillet 2005, le poste de coordination petite enfance a pour but :

- * le management global des structures petite enfance, animation des équipes, évaluation des besoins qualitatifs et quantitatifs en termes de bien-être de l'enfant ;
- * permettre l'intégration d'enfants en situation de handicap ;
- * animation de réunions inter structure ;
- * participation aux recrutements des professionnels de la petite enfance ;
- * proposition de plan de formation spécifique pour maintenir à jour les connaissances des professionnels ;
- * participation à l'élaboration du budget ;
- * collaboration avec les techniciens des services techniques pour l'amélioration, l'aménagement, la réparation des locaux ;
- * animation du partenariat avec le conseil général via le médecin de PMI et les puéricultrices de secteur ;
- * animation du partenariat avec la CAF : bilans d'activités..., évaluation quantitative ;
- * mise en place de la centralisation des inscriptions depuis le 01/01/2008

Données financières

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
Charges	2009	2010	2011	2012	2013
Personnel	46122 €	46184 €	46880 €	47583 €	48296 €
Autres charges	7130 €	6680 €	6700 €	6750 €	6800€
Total Charges	53 252 €	52 864 €	53 580 €	54 333 €	55 096 €
Produits					
Autres Subventions					
Subvention Municipalité	53 252 €	52 864 €	53 580 €	54 333 €	55 096 €
Total Produits					

(Voir « le fonctionnement du projet » en annexe)

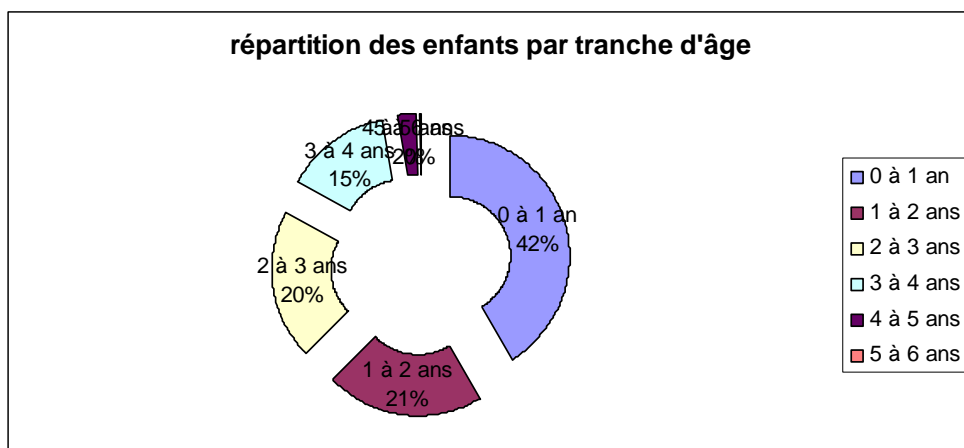
Les cinq établissements d'accueil de la petite enfance gérés par le CCAS d'Aix les Bains, offrent une capacité d'accueil de 252 places dont 212 en journées continues :

	Capacité totale	Capacité en journée continue
Crèche familiale	120	120
Crèche collective	55	55
M.A Choudy	35	15
M.A Moussaillons	22	12
M.A Ile aux enfants	20	10
	252	212

Au cours des années 2008 et 2009, 1100 enfants de 0 à 6 ans ont fréquenté au moins une fois un établissement de la petite enfance du CCAS d'Aix les Bains.

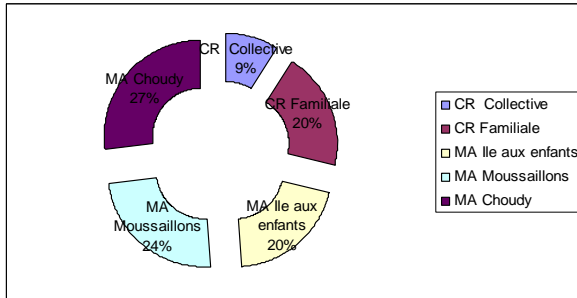
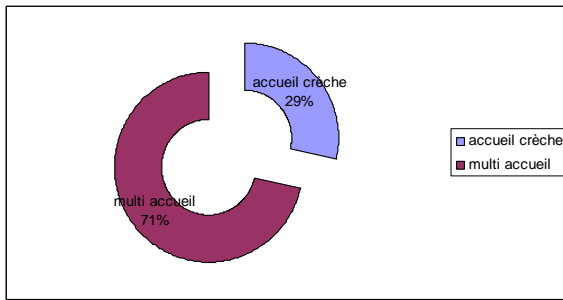
Répartition des enfants par tranche d'âge :

- ▲ 83% d'entre eux ont entre 0 et 3 ans
- ▲ 15% entre 3 et 4 ans
- ▲ 2% ont plus de 4 ans (il s'agit principalement d'enfants en situation de handicap). En effet, à partir de l'âge de 4 ans, nous orientons les familles vers les centres de loisirs dont les activités sont plus adaptées aux besoins des enfants de cette tranche d'âge.



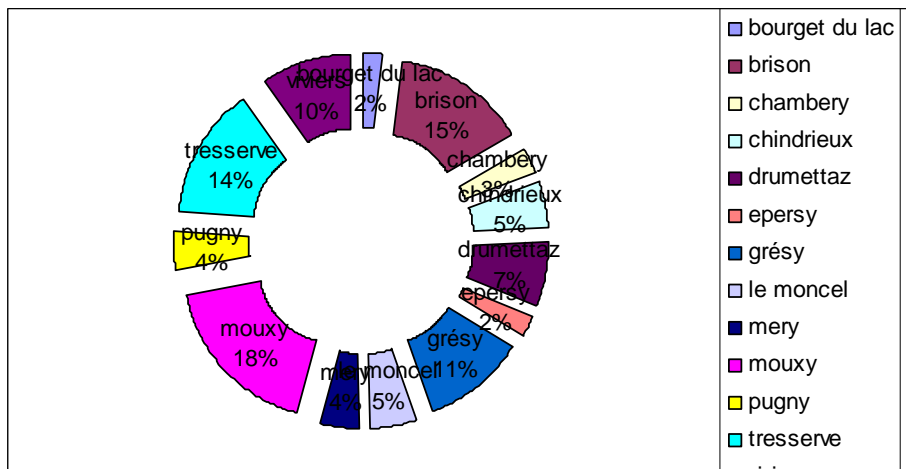
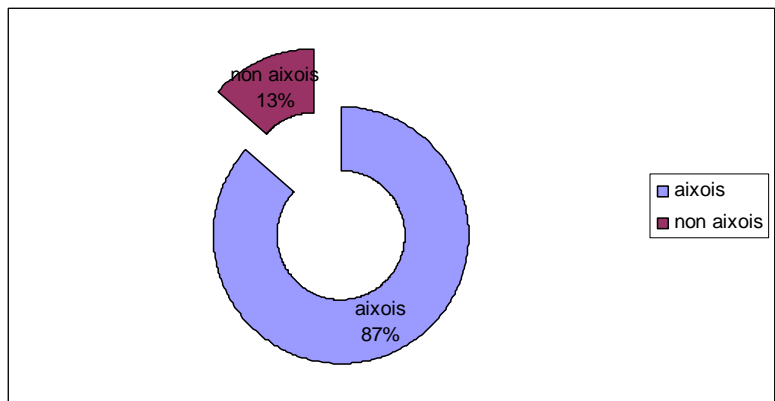
Répartition des enfants par établissement :

- ▲ 29% des enfants ont fréquenté une structure de type « crèche », et ont bénéficié d'un accueil régulier, à temps complet 4 à 5 jours par semaine et/ou dont l'amplitude horaire maximale est de 7h à 19h
- ▲ 71% ont fréquenté une structure de type « multi accueil », pour un accueil à temps partiel ou occasionnel

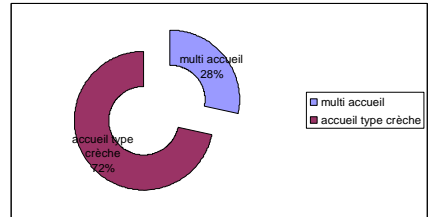
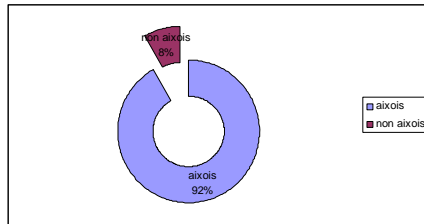


Accueil prioritaire pour les familles aixoises :

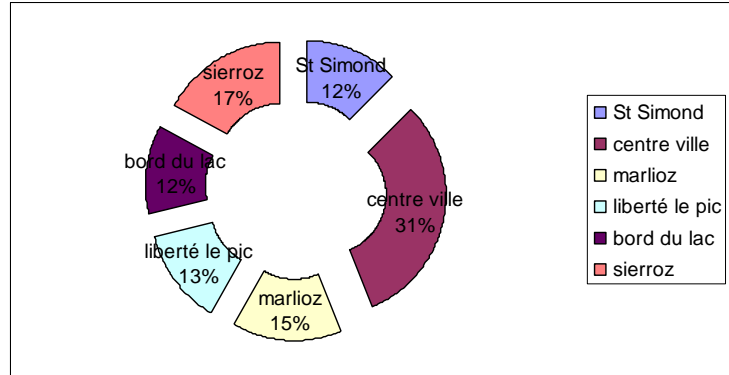
- ▲ 87% des enfants accueillis sont aixois
- ▲ 13% proviennent des communes environnantes d'Aix les Bains,



Concernant l'accueil des non aixois, nous pouvons affiner les chiffres par rapport au nombre d'heures facturées aux familles : par ce mode de calcul, se sont 87% de non aixois qui sont accueillis dans nos établissements, avec une répartition de 72% pour un accueil de type crèche, et 28% pour un accueil de type multi accueil.

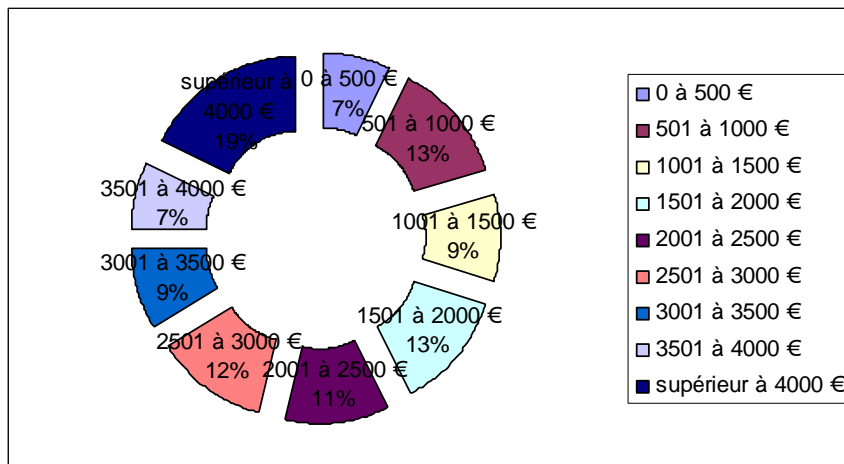


Répartition des enfants par secteur de la ville d'Aix les Bains :



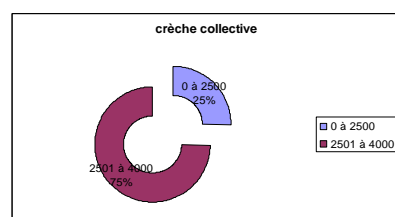
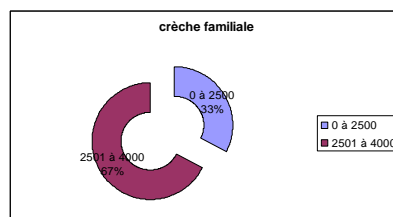
Ce sont principalement les enfants du centre ville qui fréquentent nos structures.

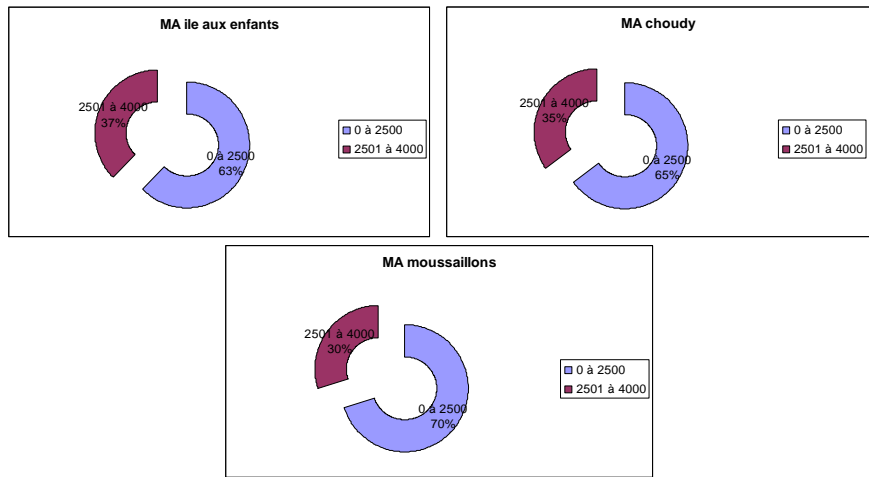
Répartition des familles par tranches de revenus nets mensuels:



Nous constatons une répartition homogène des différentes tranches de revenus, avec tout de même une part importante des familles ayant des revenus mensuels supérieur à 4000 € (19%).

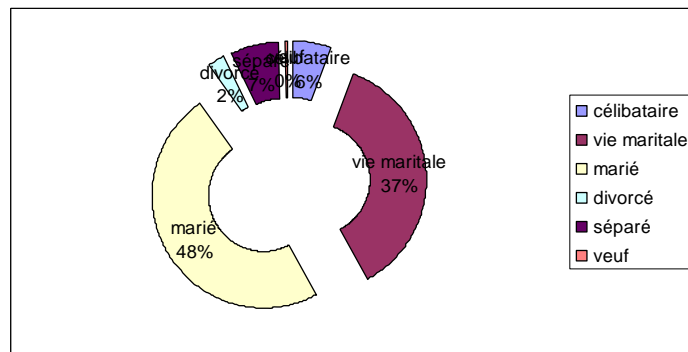
Il s'avère que pour les deux types d'accueil « crèche » les familles ont principalement des ressources entre 2501 et 4000 €, en effet, il s'agit de familles dont les 2 parents exercent une activité professionnelle. Alors que pour l'accueil de type « multi accueil », les chiffres s'inversent : les familles ont principalement des ressources entre 0 et 2500€, en effet, ce sont des familles dont un des parents exercent ou non une activité professionnelle à temps partiel, des familles mono parentales, ou des familles en situation précaire.





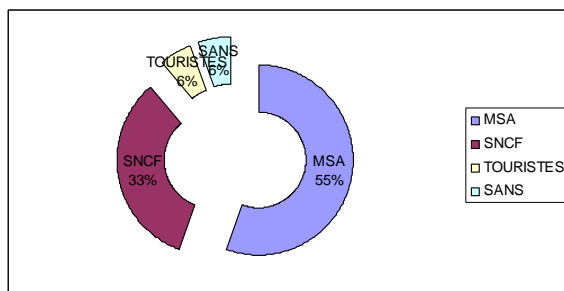
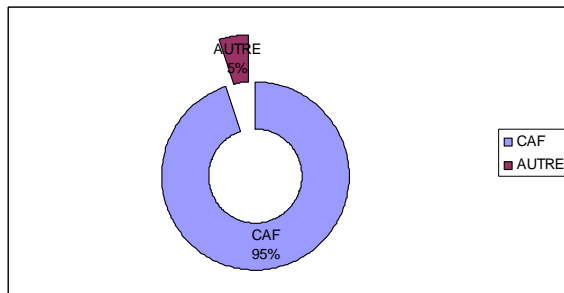
Répartition des familles par situation familiale:

- ▲ 85% des familles vivent en couple
 - ▲ 15% sont soit célibataire, soit séparé, soit divorcé
- Ces chiffres sont identiques quelque soit l'établissement fréquenté.



Répartition des familles par type de régime:

- ▲ 95% des familles dépendent du régime général de la CAF
- ▲ Dans les 5% restant, 55% sont des ressortissants de la MSA, 33% de la SNCF, 6% sont des touristes, et 6% sont sans régime.



En plus de l'offre de garde collective, le CCAS d'Aix les Bains, gère le Relais Assistantes Maternelles. Au niveau de la commune 110 assistantes maternelles sont agréées au 31/12/09 ; dont 10 ont reçu leur 1^{er} agrément. En réalité ce sont, 98 assistantes maternelles qui exercent cette activité professionnelle.

Du fait de la possibilité pour les assistantes maternelles d'obtenir un agrément pour 4 enfants à partir de décembre 2008 ; ce sont 16 assistantes maternelles qui ont obtenus en 2009 une possibilité d'accueil de 4 enfants, soit un gain de 16 places. Cela représente un volume de 248 places d'accueil en journée et 24 places d'accueil en périscolaire (soit un total de 272 places).

Au niveau de la commune, se sont 524 places d'accueil, dont 460 en journée qui sont à la disposition des familles, en sachant que chaque année c'est environ 1/3 des places qui est renouvelé (soit environ 175 places).

Mise en place de la centralisation des inscriptions

Depuis le 1^{er} janvier 2008 les pré inscriptions sont centralisées par la coordinatrice petite enfance. Des permanences sont organisées tous les mois (un mercredi de 14h à 19h et un samedi de 9h à 13h) afin que les familles se rendent sur un lieu unique pour obtenir les informations sur les différents modes d'accueil sur Aix les Bains et peuvent procéder à une pré inscription.

La centralisation des inscriptions a permis de prendre la mesure globale de la demande en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance sur la commune.

Des commissions d'admission se déroulent chaque mois et essayent de donner au maximum de ses possibilités une réponse rapide, concertée et adaptée au mieux aux besoins des familles.

La commission d'admission :

Objectifs:

- ❖ cohérence dans la réponse aux familles en recherche d'un mode d'accueil = réponse en fonction des possibilités d'accueil mises à disposition des familles par le CCAS d'Aix les Bains
- ❖ avoir une bonne connaissance de la demande des familles pour pouvoir adapter le fonctionnement des structures : offrir un maximum de possibilités grâce aux structures existantes

Rôle de la commission :

- ❖ établir les critères de priorités d'accès aux structures
- ❖ valider la liste d'attente établie selon les critères
- ❖ prendre connaissance des dossiers présentés
- ❖ proposer aux familles les places disponibles

Composition de la commission :

- ❖ l'élue en charge de la petite enfance
- ❖ coordinatrice P.E
- ❖ directrices des structures (2 crèches + 3 multi accueil)
- ❖ animatrice du RAM (connaissance : de la demande des parents, des places disponibles chez les Assistantes Maternelles indépendantes, de certaines familles)

Fonctionnement :

- ❖ toutes les demandes seront étudiées en commission
- ❖ la commission se réunit une fois par mois, et anticipe les demandes d'accueil de 4 à 6 mois environ

Au cours des années 2008 et 2009, ce sont 65 permanences qui ont été proposées aux familles :

- o pour l'année 2008 : 33 permanences, 296 familles, 68% d'aixoises - nous avons couvert 68% des demandes,
- o pour l'année 2009 : 32 permanences, 254 familles, 70% d'aixoises - nous avons couvert 53% des demandes.

La mise en place de nouveaux projets concernant l'accueil des enfants de moins de 4 ans : le multi accueil « les Moussaillons », la création d'une micro crèche, ainsi

que les modifications de la capacité d'accueil du multi accueil « l'île aux enfants » permettraient d'accroître la capacité d'accueil totale (212 à 227 places d'accueil en journée), mais également de proposer une diversité dans l'accueil du jeune enfant.

	Capacité totale	Capacité en journée continue
Crèche familiale	120	120
Crèche collective	55	55
M.A Choudy	35	15
M.A Moussaillons	22	15
M.A Ile aux enfants	20	12
Micro-crèche	10	10
	262	227

Axe 2 : Modes d'accueil proposés aux aixois, pour concilier vie professionnelle et vie familiale : l'offre de garde collective

FICHE PROJET n°1
Etablissement d'accueil du jeune enfant
Crèche Collective « Nelly Brachet »

Action nouvelle

Action antérieure

Type Accueil :

Nom	Crèche collective
Adresse	6 rue des Prés Riants 73100 AIX LES BAINS
Gestionnaire	CCAS d'Aix les Bains
Structure ou service concerné	Petite Enfance

Nature du Projet :

I/ Evolution de la structure sur les années 2008 et 2009 et son adaptation aux besoins de la population

La centralisation des inscriptions a permis de prendre la mesure globale de la demande en ce qui concerne l'accueil de la petite enfance sur la ville. Les commissions d'admission essayent de donner au maximum de ses possibilités une réponse rapide, concertée et adaptée

La crèche collective s'organise pour accueillir de plus en plus d'enfants aux contrats divers de 2 à 5 jours par semaine. Les contrats à temps partiel peuvent avoir des origines diverses telles que :

- les nouvelles prestations de la CAF (PAGE), les mamans demandent un congé parental de plus longue durée, à temps complet ou partiel.
- recrudescence du chômage et recherche d'emploi
- Le public en difficulté qui est en augmentation et l'accueil d'enfants porteurs de handicap demandent de plus en plus un accompagnement spécifique sur lequel une réflexion a été approfondie.

Afin de répondre aux besoins nouveaux, l'équipe a fait preuve d'adaptation et de remise en question sur son fonctionnement. Elle n'a pas hésité à se former et à faire appel à des compétences extérieures et des expériences nouvelles pour enrichir ses connaissances lors des journées pédagogiques, de formations, de réunions d'informations.

Une journée « portes ouvertes » a été organisée sur l'ensemble de la Petite Enfance permettant un échange direct avec les parents et les futurs parents intéressés par ce système d'accueil.

Des réunions d'informations, des débats, un conseil de crèche ont été organisés au sein de la crèche en direction des parents afin de répondre au plus près des besoins des familles et de construire ensemble notre projet d'accueil.

II/ Points forts ; Points faibles ; et axes de progrès

1/ Points forts :

- o L'équipe est engagée dans une démarche de formation continue tant **individuelle que collective** afin d'améliorer la qualité de l'accueil. Entre autre ;

- l'accueil de l'enfant porteur de handicap = 1
- la résilience= 2
- l'enfant difficile= 2
- l'alimentation du jeune enfant= 1
- l'expression corporelle= 1
- la musique à la crèche= 1
- les contes et les comptines= 2
 - o Les interventions régulières en **analyse de pratique** ont permis d'améliorer la compréhension et la cohésion d'équipe et donc, la qualité de l'accueil.
 - o Le **management participatif** est de plus en plus de mise. L'équipe est motivée et participe à de nombreux projets axés sur la Parentalité essentiellement. Elle se montre de plus en plus créative et sait prendre des initiatives à bon escient.
 - o L'équipe s'est enrichie de la compétence d'une psychomotricienne qui permet d'approfondir l'approche du handicap avec plus d'appui et d'aisance, de réfléchir sur les aménagements et les activités permettant d'accompagner les enfants dans l'évolution de leurs compétences psychiques et motrices.
 - o Une **secrétaire**, en contrat aidé, est venue rejoindre l'équipe afin d'assurer quelques tâches de secrétariat de plus en plus conséquent. Ceci est appréciable car il permet aux responsables d'être davantage sur le terrain au sein même de l'équipe auprès des enfants.

2/ Points faibles et axes de progrès:

- o Au niveau du personnel :
 - L'absence de médecin rattaché à notre établissement se fait lourdement ressentir.
 - Il est à noter quelques difficultés à établir une **continuité partenariale** dans le suivi de nos situations avec les services sociaux de la ville. Une réflexion est en cours afin d'essayer de résoudre ce problème.
 - Un lieu de paroles entre les responsables des différents services Petite Enfance de la ville devient, à ce jour, indispensable afin de rompre l'isolement dans l'accompagnement des situations de plus en plus difficiles. L'analyse de pratique pour les responsables est vivement souhaitée.
 - Le **nombre de personnel** est calculé au plus juste. Lors des congés annuels ou des départs en formations, il serait intéressant que ceux-ci soit parfois remplacés car il fait systématiquement défaut.
- o Au niveau des locaux :
 - Aménagement et architecture du bâtiment : mal étudié pour l'accueil et la sécurité de très jeunes enfants, le confort des enfants et du personnel ainsi que le respect de la confidentialité.
 - Vétusté des locaux : la cour et le jardin ne sont plus en état permettant aux enfants de jouer et de déambuler aisément, la sécurité et la surveillance des enfants n'y sont pas facilitées. Les espaces sanitaires ne sont pas adaptés aux enfants accueillis. Les revêtements muraux et de sols sont fortement dégradés et tristes.
 - L'accessibilité de la crèche ne permet pas un stationnement ni aisé ni sécurisé pour les enfants. Il serait souhaitable que des places soient réservées exclusivement pour l'arrivée et le départ des enfants de la crèche. D'autre part, le

stationnement à la journée pour le personnel devient impossible proche de l'établissement.

III/ Expérience et innovations en cours : projets spécifiques

Actuellement, les axes principaux du projet de la structure sont :

a) La Parentalité :

Le projet de la crèche est construit avec l'étroite collaboration des parents. Il est en perpétuel remaniement en fonction des évolutions de la société. Les parents sont régulièrement invités à participer à certaines activités et festivités en fonction de leurs disponibilités. Ils sont invités à faire part de leurs propositions et de leurs souhaits. Leurs compétences artistiques ou autres sont les bienvenues.

b) L'éveil culturel du jeune enfant :

Aujourd'hui, les lieux d'éveil sont principalement la famille, la structure d'accueil petite enfance et la ville. Les situations d'éveils sont également multiples entre : l'enfant et ses parents, l'enfant et ses grands parents, l'enfant et les professionnels, l'enfant, les parents et les professionnels.

La collectivité a une place importante dans l'accompagnement de l'éveil des compétences du tout petit. Elle doit donc favoriser et susciter les interactions multiples entre l'enfant et son environnement physique et humain.

La crèche collective guide cet accompagnement et favorise l'ouverture vers l'action culturelle notamment par les activités corporelles, la musique ou le livre.

Parler d'éveil culturel et artistique pour le jeune enfant c'est :

- Reconnaître sa possibilité de création
- Son individualité créative
- Ses capacités d'interactions avec les autres

Notre accompagnement se complémente de celui des parents et non d'agir sur le mode de substitution parentale.

Ce projet en est à ses prémices, il demande de pouvoir se remettre en question sur nos pratiques professionnelles. Il est l'occasion de beaucoup de réflexions et d'échanges à articuler avec les parents et les professionnels, et les professionnels entre eux. L'équipe a besoin de soutien en formation, en informations afin de pouvoir avancer dans ce domaine.

c) Le PAI ou Protocole d'Accueil Individualisé :

Ce protocole a été mis en place afin de permettre d'établir un meilleur accueil de l'enfant soit porteur de handicap soit issu de famille en difficulté, avec une concertation plus étroite entre les parents et les différents professionnels qui gravitent autour de lui.

Ce protocole est à évaluer en décembre 2010.

d) Ouverture vers l'extérieur :

- **Bibliothèque** : Il s'agit avant tout d'ouvrir les livres aux enfants, de partager des moments de plaisir et de complicité, de prendre du plaisir à toucher et à regarder les livres, dans un espace réservé à cet effet.
- **Gymnase** : Les enfants les plus grands se rendent, une fois par semaine, au gymnase municipal. Il s'agit de permettre aux enfants de 2 ans de pouvoir se mouvoir librement dans un espace spacieux afin d'y expérimenter un maximum d'actions motrices. Cette activité, à laquelle les parents sont invités à participer, permet également d'établir des relations intéressantes et très riches pour chacun.
- **Maison de retraite les Grillons** : Les rencontres intergénérationnelles trouvent leur intérêt dans leur complémentarité. En effet, la relation qui s'instaure entre les Papis, les Mamies et les enfants, a quelque chose de

singulier. L'enfant apporte sa fraîcheur, sa spontanéité, sa joie... La personne du 3^e ou même du 4^e âge amène sa disponibilité, son écoute, son expérience... Des relations humaines qui apportent un enrichissement mutuel, d'où l'utilité de les instaurer régulièrement.

- **Les Promenades** : Le personnel de chaque équipe s'organise afin de mettre en place au moins une fois par semaine une promenade. La section des bébés et celle des moyens ont mis en place des promenades régulières à travers la ville. Le marché et le square peuvent en être les objectifs annoncés, mais il peut aussi s'agir d'autres lieux de promenades où des tas de "trésors" peuvent être découverts et ramenés à la crèche. Le marché est un outil apprécié par nos petits qui permet également d'enrichir le vocabulaire, de découvrir de nouvelles senteurs, d'échanger avec les commerçants qui, indirectement, de par leurs propositions et leurs idées, nous ouvrent à de nouvelles activités à l'intérieur de la crèche.

▪
e) Livret d'accueil :

Un livret d'accueil est en cours de réédition. Il va être élaboré avec l'ensemble de l'équipe et la participation des parents. Ce livret permettra aux futurs parents de crèche d'avoir une idée de ce qu'ils peuvent rencontrer à la crèche pour leur enfant. Il contiendra des éléments du projet et les spécificités de chaque section. Ce livret d'accueil doit pouvoir s'évaluer régulièrement en fonction des demandes et des besoins qui, eux aussi, évoluent.

IV/ Constats permettant d'orienter les actions dans une autre direction, d'envisager une création ou une extension de la structure :

En ce qui concerne la crèche proprement dite, l'emplacement dans la ville semble être bien adapté. Cependant, la vétusté des locaux serait un point à prendre en considération.

Au vu de la demande, un multi accueil au centre ville serait souhaité. En effet, il n'y a pas dans le centre de la ville une structure permettant l'accueil occasionnel des enfants en bas âge. Les établissements de ce style se situent plutôt aux extrémités. Or, nous sommes régulièrement interpellés pour ce besoin, et souvent par des familles n'ayant aucun moyen de locomotion.

Pour les enfants entre 3 et 4 ans dont les parents travaillent, il n'y a pas de système d'accueil collectif suffisant permettant de prendre le relais en période de vacances scolaires

Nous souhaiterions, par notre projet, valoriser aussi la place occupée par la commune dans le domaine éducatif et notamment dans le soutien des parents dans leur fonction parentale.

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Nombre de places	55	55	55	55	55
Nombre d'heures d'ouverture par an	2508	2508	2508	2508	2508
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	112403	113000	113000	113000	113000
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)					
Capacité théorique	137940	139150	139150	139150	139150
Taux d'occupation (*)	81.48%	81.20%	81.20%	81.20%	81.20%

(*) Pour action antérieure :

- si taux N-1 <70%, taux N à N+2 >= taux N-1 et taux à compter de N+3 >=70%,
- si taux N-1 >=70%, taux N à N+4 >= 70%

Pour action nouvelle, taux N+2 par rapport à exercice **civil d'ouverture** de l'activité >= 70%

Données financières :

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Charges					
Personnel	773 653.42€	820 309€	836 715€	853 449€	870 517€
Autres charges	73089.46 €	70 742€	71 590€	72 449€	73 318€
Total Charges	846 742.88 €	891 051€	908 305€	925 898€	943 835€
Produits					
Participations Familiales	189 538.34€	189 500€	190 000€	190 500€	191 000€
PSU / PSO	252 467.90€	249 000€	253 980€	259 059€	264 240€
Autres Subventions	12 504.94€	5 000€	5 100€	5 150€	5 200€
Subvention Municipalité	392 231.70 €	447 551€	449 225 €	471 189 €	483 395€
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants					
Total Produits	846742.88€	891 051€	908 305 €	925 898 €	946 835€
Prix de revient par acte	7.53 €	7.89 €	8.04 €	8.19 €	8.35 €

FICHE PROJET n°2
Etablissement d'accueil du jeune enfant
Crèche Familiale « Graine d'Eveil »

Action nouvelle

Action antérieure

Type Accueil :

Nom	Crèche familiale
Adresse	6 rue des Prés Riants 73100 AIX LES BAINS
Gestionnaire	CCAS d'Aix les Bains
Structure ou service concerné	Petite Enfance

Nature du Projet :

I/ Evolution de la structure sur les années 2008 et 2009 et son adaptation aux besoins de la population

ANNEE 2008

Nombre d'enfants inscrits

Mois	Jan vier	Févr ier	M ars	A vril	M ai	Ju in	Juill et	Ao ût	Septe mbre	Octo bre	Nov e mbre	Déce mbre
Nbr e Enfa nts inscr its	116	119	122	125	126	126	125	102	114	123	127	127

Nombre d'assistantes maternelles

Mois	Jan vier	Fév rier	M ars	Av ril	M ai	Ju in	Juill et	A oû t	Septe mbre	Oct obre	Nov e mbre	Déce mbre
Nbre Assista ntes mater nelles	38+ 1CP E	38+ 1C PE	37 + 1C PE	37 + 1C PE	37 + 1C PE	37 + 1C PE	37	37	36	37	37	37

CPE : congé parental d'éducation

ANNEE 2009

Nombre d'enfants inscrits en

Mois	Jan vier	Févr ier	M ars	A vril	M ai	Ju in	Juill et	Ao ût	Septe mbre	Octo bre	Nov e mbre	Déce mbre
Nbr e Enfa nts inscr its	133	135	136	135	136	137	138	108	128	124	127	128

Nombre d'assistantes maternelles

Mois	Jan vier	Fév rier	M ars	A vri l	M ai	Ju in	Juill et	Ao ût	Septe mbre	Oct obre	Nov e mbre	Déce mbre
Nbre												

Assistants maternelles	37	38	39	39	39	39	39	39	39	38	38	38
------------------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Comme on peut le constater dans les tableaux ci-dessus l'effectif des enfants à la Crèche Familiale d'Aix-les-bains est important et jusqu'en 2008 nous ne disposions que d'un espace limité pour accueillir les enfants pendant les temps d'éveil et les temps collectifs.

La mise en place des projets éducatifs se faisaient avec des contraintes par manque d'espace.

ANNEE 2008

- Nous avons pu associer les parents au projet éducatif de l'année sur « les métiers ».

Exemple : **la semaine du goût** a été l'occasion de faire participer un parent artisan aixois boulanger.

- **La fête du carnaval** a eu lieu au foyer logement « L'Orée du Bois », après midi festif, convivial et intergénérationnel où des parents ont pu être associés.

- **Le partenariat avec le conservatoire de musique :**

Des ateliers d'éveil musical ont eu lieu toute l'année à la crèche familiale et en finalité un CD a été enregistré avec la voix des enfants, des assistantes maternelles et des éducatrices de jeunes enfants.

- **La sortie de fin d'année :**

Une promenade dans le petit train d'Aix-les-Bains a permis la participation des parents et des échanges avec le personnel de la crèche.

Tout au long de l'année un travail a été fait par le personnel d'encadrement sur l'observation dans l'accueil des enfants et durant les temps collectifs.

Dans l'année 2009, il a été possible d'agrandir notre lieu d'accueil.

Nous avons aménagé différents lieux d'éveil : espace psychomotricité, coin lecture, ateliers divers, ludothèque, permettant un aménagement plus spécifique aux différents âges de l'enfant.

ANNEE 2009

Au cours de l'année 2009, il a été possible d'agrandir notre lieu d'accueil.

Nous avons aménagé différents lieux d'éveil : espace psychomotricité, coin lecture, ateliers divers, ludothèque, permettant un aménagement plus spécifique aux différents âges de l'enfant.

- **Un nouveau partenariat avec la bibliothèque a pu s'organiser.**

Un projet de travail est en cours en commun avec toutes les structures d'accueil d'Aix-les-Bains sur un thème identique.

- **Une journée « portes ouvertes »** a eu lieu.

Les parents et futurs parents ont pu découvrir le fonctionnement de la structure et échanger avec le personnel.

- **Agrandissement des locaux :**

Dans l'année 2009 nous avons pu aménager les locaux sur deux espaces, un pour la psychomotricité et un pour des ateliers d'éveil et de jeux permettant un meilleur accueil des enfants.

- **La rencontre intergénérationnelle** a eu lieu pour la fête du printemps au foyer logement « L'Orée du Bois ».

Les enfants, parents, les personnes âgées, les assistantes maternelles, le personnel d'encadrement ont tous participé avec la collaboration du professeur de musique du conservatoire d'Aix-les-Bains.

- **Les formations du personnel ont été reconduites :**

- analyse de la pratique
- diététique
- relation à l'enfant
- gestes et postures

- **La sortie de fin d'année** en lien avec le projet de l'année a eu lieu dans un centre équestre.

Les enfants ont fait une promenade en calèche avec des parents, les assistantes maternelles et l'équipe d'encadrement.

II/ Points forts ; Points faibles ; et axes de progrès

1/ Points forts :

La crèche familiale est la seule structure à Aix-les-Bains qui donne la possibilité d'accueillir les enfants de 7h à 19h et parfois au-delà de ces horaires en fonction des besoins des parents travaillant dans le commerce, l'hôtellerie, services de soins, hôpital...

Cet accueil permet à l'enfant d'avoir une stabilité dans sa prise en charge.

	Année 2008	Année 2009
Nombre d'enfants accueillis avant 7 h	10	12
Nombre d'enfants accueillis après 19h	12	19

	Année 2008	Année 2009
Nombre d'assistantes maternelles Accueillant des enfants avant 7 h	12	10
Nombre d'assistantes maternelles Accueillant des enfants après 19 h	12	14

2/ Points faibles :

Cette structure est peu connue par les futurs parents et une bonne communication régulière permettrait au public de la découvrir.

III/ Expérience et innovations en cours : projets spécifiques

- o Un travail sur la parentalité a permis de nombreux échanges avec les parents et certains se sont investis, un parent artiste de métier a offert un spectacle aux enfants : « le papillon » du théâtre de la Louve de Chambéry.
- o Afin d'être en lien permanent avec les familles, un journal de la crèche familiale a été élaboré par toute l'équipe. Ce journal sera édité régulièrement.

IV/ Constats permettant d'orienter les actions dans une autre direction, d'envisager une création ou une extension de la structure ;

- o Afin de maintenir le taux d'occupation maximal en prenant en compte la mixité sociale et l'aide aux jeunes parents ayant des horaires de travail variables, il est important de maintenir l'effectif de l'équipe par l'embauche de nouvelles assistantes maternelles.
- o Au cours de l'année 2010, 4 assistantes maternelles vont faire valoir leur droit à la retraite.
- o Dans l'intérêt du service il est souhaitable d'augmenter le temps de travail de la deuxième éducatrice de jeunes enfants à 100% pour un meilleur encadrement des enfants, l'évolution du projet de l'établissement et afin d'être dans la réglementation relative à l'encadrement des crèches familiales (1 éducatrice jeunes enfants pour 40 enfants.)
- o Afin de mieux connaître les besoins des familles, il serait nécessaire d'organiser des rencontres pédagogiques.

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Nombre de places	120	120	120	120	120
Nombre d'heures d'ouverture par an	2748	2748	2748	2748	2748
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	247998.75	230 000	250 000	250 000	250 000
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)	0	0	0	0	0
Capacité théorique	329 760	329760	329760	329760	329760
Taux d'occupation (*)	75.20%	70%	76%	76%	76%

(*) Pour action antérieure :

- si taux N-1 <70%, taux N à N+2 >= taux N-1 et taux à compter de N+3 >=70%,
- si taux N-1 >=70%, taux N à N+4 >= 70%

Pour action nouvelle, taux N+2 par rapport à exercice **civil d'ouverture** de l'activité >= 70%

Données financières :

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Charges					
Personnel	1 466 243.29€	1 568 272€	1 600 637€	1 632 649€	1 665 301€
Autres charges	37 649.47€	43 976 €	47 000 €	40 480€	40 965 €
Total Charges	1 503 892.76€	1 612 248 €	1 647 637 €	1 673 129 €	1 706 266€
Produits					
Participations Familiales	349 721.64€	349 500€	399 330€	400 000€	400 500€
PSU / PSO	502 746.62€	383 405 €	500 000 €	510 000 €	520 200 €
Autres Subventions	8 098.78€	3 400 €	10 000 €	10 500 €	11 000 €
Subvention Municipalité	643 325.72€	875 943 €	738 307 €	752 629 e	774 566 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants					
Total Produits	1 503 892.76€	1 612 248 €	1 647 637 €	1 673 129 €	1 706 266 €
Prix de revient par acte	6.06 €	7.01 €	6.87 €	6.86 €	6.85 €

FICHE PROJET n°3
Etablissement d'accueil du jeune enfant
Multi accueil « le Choudy »

Action nouvelle

Action antérieure

Type Accueil :

Nom	Multi accueil « le Choudy »
Adresse	47 boulevard Pierpont Morgan 73100 AIX LES BAINS
Gestionnaire	CCAS d'Aix les Bains
Structure ou service concerné	Petite Enfance

Nature du Projet :

I/ Evolution de la structure sur les années 2008 et 2009 et son adaptation aux besoins de la population

Depuis septembre 2008, l'équipe s'est organisée pour répartir les enfants en 3 groupes d'âges et travailler en section : « petits, moyens et grands ».

Des travaux de rénovation ont été réalisés (peinture, réorganisation matérielle des locaux) au cours de l'été 2009.

En septembre 2009, le « badgeage » a été mis en place pour les parents.

II/ Points forts ; Points faibles ; et axes de progrès

1/ Points forts :

- Le point fort le plus marquant pour ces 2 années, est le fait de travailler en section, ce qui a permis d'améliorer les conditions d'accueil et de vie quotidienne des enfants. Mieux réparti par tranche d'âge, leur rythme biologique et de développement est ainsi mieux respecté.
- « Le Choudy » accueille 2 enfants en situation de handicaps, dont 1 à temps complet. Un travail en partenariat avec le CAMPS est établi. Chaque enfant a une éducatrice de jeunes enfants référente.

2/ Points faibles :

- Répartition inégale des sections du fait du nombre d'enfants à accueillir ;
- Difficulté d'organisation du planning du personnel du fait des congés annuels, maladie, formation ; ce qui ne permet pas systématiquement d'organiser l'accueil des enfants en 3 groupes, mais seulement en 2 groupes : un groupe de bébés, et un groupe de moyens-grands ;
- L'équipe des moyens-grands, doit assumer souvent une charge de travail plus importante et doit assurer des remplacements dans la section des bébés lorsque les référentes des bébés sont absentes ;
- La section des moyens est plus difficile à gérer car c'est un lieu de passage mais aussi une pièce exigüe.
-

Les axes de progrès :

- Equilibrer les groupes en nombres d'enfants ;
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture polyvalent pour les 3 multi accueil afin de palier aux absences du personnel : poste qualifié car il nécessite une faculté d'adaptation importante ;
- Maintenir la formation en interne pour que l'ensemble du personnel puisse en bénéficier ;

- Revoir l'organisation de l'entretien des locaux du fait de la préparation des repas, qui est en régulière augmentation du fait du besoin des familles d'avoir un accueil régulier en journée.

IV/ Constats permettant d'orienter les actions dans une autre direction, d'envisager une création ou une extension de la structure :

- ⇒ de mettre en place le PAI (projet d'accueil individualisé pour les enfants en situation de handicap, ou en situation sociale nécessitant un suivi avec les services sociaux),
- ⇒ de travailler autour d'un livret d'accueil commun aux 3 structures multi accueil.

« Le Choudy » est ouvert 52 heures par semaines et a 5 semaines de fermeture annuelle. Les temps de travail en équipe (réunions, analyse de la pratique, ...) se font en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.

Activité

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Nombre de places	35 dont 15 en journée	35 dont 15 en journée	35 dont 15 en journée	35 dont 15 en journée	35 dont 15 en journée
Nombre d'heures d'ouverture par an	2371	2360.5	2371	2371	2371
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	50 594	51277	52 310	53 200	54 000
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)	222	1030	1000	500	300
Capacité théorique	76 145	75 807.5	76 145	76 145	76 145
Taux d'occupation (*)	67.40%	69%	70%	71%	71.5%

(*) Pour action antérieure :

- si taux N-1 <70%, taux N à N+2 >= taux N-1 et taux à compter de N+3 >=70%,
- si taux N-1 >=70%, taux N à N+4 >= 70%

Pour action nouvelle, taux N+2 par rapport à exercice **civil d'ouverture** de l'activité >=

Données financières :

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Charges					
Personnel	390 463.86€	410 235€	418 439€	427 077 €	435 618 €
Autres charges	22 283.10€	18 231€	18 600 €	18 825 €	19 100 €
Total Charges	412 746.96€	428 466 €	437 039 €	445 902 €	454 718 e
Produits					
Participations Familiales	61 376.06 €	59 000 €	60 000 €	60 500 €	61 000 €
PSU / PSO	142 616.01 €	120 712 €	123 126 €	125 588 €	128 099 €
Autres Subventions	1 921.14 €	1 350 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
Subvention Municipalité	206 833.75 €	247 404 €	252 513 €	258 414 €	264 219 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants					
Total Produits	412 746.96€	428 466 €	437 039 €	445 902 €	454 718 €
Prix de revient par acte	8.12 €	8.19 €	8.20 €	8.30 €	8.37 €

FICHE PROJET n°4
Etablissement d'accueil du jeune enfant
Multi accueil « l'île aux enfants »

Action nouvelle

Action antérieure

Type Accueil :

Nom	Multi accueil « l'île aux enfants »
Adresse	99 boulevard de la Roche du Roi 73100 AIX LES BAINS
Gestionnaire	CCAS d'Aix les Bains
Structure ou service concerné	Petite Enfance

Nature du Projet :

I/ Evolution de la structure sur les années 2008 et 2009 et son adaptation aux besoins de la population

Durant ces 2 dernières années, les difficultés matérielles n'ont pas changé. Elles se sont même aggravées au niveau du chauffage. La chaudière est réellement vétuste et il nous arrive de passer la matinée en manteaux, idem pour les enfants car la chaudière ne fonctionne plus ou mal. La structure reste vétuste, la porte d'entrée n'est toujours pas sécurisée et la sécurité reste à revoir.

Les conditions de travail sont toujours difficiles pour le personnel dans une structure toujours pas fonctionnelle (cuisine, coin eau ...) qui ne répond pas entièrement aux besoins des enfants et des familles.

II/ Points forts ; Points faibles ; et axes de progrès

1/ Points forts :

- L'équipe : Une équipe toujours aussi motivée avec des membres qui ont leurs spécificités et qui savent impulser des idées.
- La fête du mois de juin « Le pot d'été » avec l'intervenante musique et les parents.

2/ Points faibles :

- La vétusté de la chaudière.
- Pas de personnel d'entretien fixe, ce qui est un énorme handicap pour la structure. Quand il n'y a pas d'agent d'entretien (fin de contrat insertion) Il nous arrive d'être dans l'obligation de faire le ménage après nos heures de travail.
- La porte d'entrée n'est toujours pas sécurisée et nous sommes dans un quartier dit « sensible ». L'ouverture se fait côté route.
- Les locaux ne sont pas fonctionnels.
- Le nombre de places crèche ne correspond pas à la demande des familles. Les après-midi sont toujours très peu demandés.
- Le linge que l'on doit emmener et rapporter pour être lavé dans une maison de retraite.

Les axes de progrès :

III/ Expérience et innovations en cours : projets spécifiques

- Intervenante musique sur le thème du cirque.
- Passerelle avec l'école.
- PAI en cours concernant un enfant porteur de handicap.

IV/ Constats permettant d'orienter les actions dans une autre direction, d'envisager une création ou une extension de la structure :

Il n'est pas possible d'orienter des actions vers une nouvelle création ou une extension de la structure. Aussi l'équipe se veut d'assurer l'éveil et le respect de l'enfant dans les meilleures conditions.

Activité

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Nombre de places	20 dont 10 en journée	20 dont 10 en journée	20 dont 10 en journée	20 dont 10 en journée	20 dont 10 en journée
Nombre d'heures d'ouverture par an	1738.5	1719.5	1719.5	1719.5	1719.5
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	25 079	25 860	25 860	25 860	25 860
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)	27	0	0	0	0
Capacité théorique	32 025	31 675	31 675	31 675	31 675
Taux d'occupation (*)	78.4%	81.64%	81.64%	81.64%	81.64%

(*) Pour action antérieure :

- si taux N-1 <70%, taux N à N+2 >= taux N-1 et taux à compter de N+3 >=70%,
- si taux N-1 >=70%, taux N à N+4 >= 70%

Pour action nouvelle, taux N+2 par rapport à exercice **civil d'ouverture** de l'activité >= 70%

Données financières :

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Charges					
Personnel	133 141 €	146 686 €	148 886 €	151 119 €	153 385 €
Autres charges	25 435 €	30 097 €	34 000 €	38 000 €	39 000 €
Total Charges	158 576 €	176 783 €	182 886 €	189 119 €	192 385 €
Produits					
Participations Familiales	28 551 €	30 500 €	30 500 €	30 600 €	30 700 €
PSU / PSO	69 949.58 €	70 200 €	71 000 €	71 500 €	71 800 €
Autres Subventions	1 194 €	850 €	900 €	950 €	1 000€
Subvention Municipalité	58 881.45 €	75 233 €	80 486 €	84 139 €	88 885 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants					
Total Produits	99 694.58 €	101 550 €	182 886 €	189 119 €	192 385 €
Prix de revient par acte	6.32 €	6.84 €	7.07 €	7.31 €	7.44 €

Axe 3 : L'offre d'accueil individuel

FICHE PROJET Relais assistants maternelles et parents « La petite compagnie »

Action nouvelle

Action antérieure

Type Accueil :

Nom	Relais assistantes maternelles et parents « la petite compagnie »
Adresse	32 rue Edouard Colonne 73100 AIX LES BAINS
Gestionnaire	CCAS d'Aix les Bains
Structure ou service concerné	Petite Enfance

Nature du Projet :

Le relais offre un service d'information pour la population aixoise, sur les différents modes d'accueil de la petite enfance et un accompagnement dans les démarches administratives inhérentes à l'embauche d'une assistante maternelle agréée

C'est également un lieu d'échange d'écoute et de partage des pratiques pour les assistantes maternelles mais également pour les parents dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil.

C'est également un lieu qui met en valeur leurs compétences

Exemple de trois assistantes maternelles qui content de petites histoires pour enfants depuis 2 ans soit au relais soit à la bibliothèque, quelques une ont monté des petits spectacles pour enfants dans le cadre des animations au relais.

C'est un lieu, où l'on doit trouver des informations actualisées :

LISTES des assistantes maternelles

La première chose très basique mais nécessaire :

C'est la mise à jour régulière (chaque mois) de la liste des agréments sur la commune.

Cette liste évolue rapidement, il est nécessaire de la mettre à jour en collaboration avec les différentes puéricultrices des CPAS et également avec la secrétaire de PMI qui m'informe des dernières décisions : nouveaux agréments, diminution, augmentation, retrait, suspension...

Je tiens à jour les disponibilités lorsque l'assistante maternelle fait la démarche de m'informer, ce qui est tout à fait facultatif, mais je constate que pour les « adhérentes » du relais cela devient une pratique courante.

FICHES TECHNIQUES, suivre l'actualité administrative

Mise à jour constante de fiches techniques en droit du travail pour les parents et les assistantes maternelles, à consulter où à photocopier.

Ces fiches techniques sont à élaborées avec la plus grande prudence n'étant pas juriste de formation. je prends toujours la source des informations sur des sites ou revues officiels.

Ces 3 dernières années je constate une grande évolution dans le statut des assistantes maternelles celui -ci devient de plus en plus complexe, les textes de Lois s'empilent les uns sur les autres et bien souvent il est difficile de s'appuyer sur la C.C.N qui était depuis 2005

« LA REFERENCE », **mais qui le devient de moins en moins.**

Cette convention est souvent dépassée par la Loi de modernisation du marché du travail qui a fait traverser une longue année de doutes, de recherches en attendant que toutes les administrations sont en accord pour définir si cette Loi concerne au non les assistantes maternelle.

Actuellement je me pose bien souvent cette question :

Comment donner la bonne information, orienter les parents vers le bon interlocuteur ? Comment les aider dans leur rôle d'employeur ?

Les relais ne bénéficient pas de formations spécifiques sur les questions juridiques, et c'est pourtant au quotidien qu'il faut gérer les questions de fin de contrat, de congés payés, de fiche de salaire

Je renvoie les parents sur les signataires de la C.C.N. mais ils n'ont pas toujours l'interlocuteur disponible ils reviennent donc souvent vers le relais qui reste un service de proximité

Les institutions elles même donnent des réponses et des interprétations divergentes. Il est donc nécessaire que je sois prudente et que j'oriente le plus possible vers les services concernés.

DES PROGRES TOUT DE MÊME

- PAJE emploi à fait dernièrement des progrès dans l'information aux parents, il est édité une fiche technique pour toute nouvelle inscription à leur service, les parents sont également régulièrement informés.

Cependant le problème persiste car la plupart ne lisent pas ces fiches ... ils s'en intéressent lorsqu'ils rencontrent un problème et non pas avant.

- Nouveaux en 2008 : Le Ministère du travail du département de l'Ain a mis en ligne sur le net des fiches techniques fort utiles pour les relais

Ce site officiel permet de donner une explication orale et écrite aux parents sur du papier avec entête ce qui officialise l'information, cela permet de donner la source et la référence en cas de litige.

Classeur fiches techniques :

Depuis 2008, un classeur « fiches techniques » est disponible au relais à consulter sur place ou à photocopier.

Ses sources sont : DDT de l'Ain, FEPEM, Pajemploi, CASAMAPE, Syndicat professionnel SPAPAMF ...

L'élaboration de ce classeur nécessite une mise à jour hebdomadaire, ainsi qu'une consultation et des recherches sur le net régulièrement, mais également des lectures dans les revues professionnelles comme l'ASSMAT .

Il est possible aussi que je me déplace dans les différents lieux d'information sur le département comme la direction du travail, le conseil des prudhommes ...

Le réseau des relais de Savoie est une source très précieuse d'information, nous pouvons ainsi communiquer entre nous, nous entraider, pour ne pas rester isoler.

La nouveauté de 2008_2009 / le nombre de contacts par le net, les parents et les assistantes maternelles se déplacent peu pendant les temps de permanence, ils préfèrent soit téléphoner soit me contacter par messagerie électronique ce qui est possible et acceptable pour les listes ou les petits renseignements simples et les inscriptions aux animations ...

Pour les dossiers compliqués : litiges, fin de contrat ...je ne donne pas de réponse par téléphone, je les convie à me rencontrer au bureau.

Quelques chiffres en 2008

Contacts Parents 732

Contacts Assistantes maternelles 618

Sur 163 demi-journées de permanence

Quelques chiffres en 2009

Contacts Parents 437 contacts

Contacts Assistantes maternelles 369

Sur 166 demi-journées de permanence

Remarque à partir de 2009 je comptabilise les mails et courriers

Contacts courriers et mails 767

Evolution des Agréments

En décembre 2008 111 agrées 98 en activité

15 assistantes maternelles ont changé de métier pris leur retraite ou déménagé

17 ont eu un premier agrément

En décembre 2009 110 agrées / 98 en activité

9 ont arrêté

10 ont eu le premier agrément

Offres et demandes

Le nombre d'agrément est stable en 2009..

Il y a très peu d'agrément pour les périscolaires, la demande n'est pas couverte sur la commune

En 2009 j'ai eu 257 demandes de garde de la part des parents

ANIMATION et accueil des enfants

En ce qui concerne la fréquentation au temps d'animation

Il y a un noyau fidèle et constant d'une dizaine d'assistantes maternelles, deux groupes se sont formés de façon informelle par affinités surtout professionnelles, le groupe du mardi et celui du vendredi puis se rajoute les autres environ encore une dizaine qui changent de jour de présence par désir de varier et de diversifier leurs rencontres.

Il est intéressant de développer et promouvoir avec ses personnes des activités d'éveil

Il est agréable d'avoir les mêmes enfants chaque semaine.

Se sont des enfants en confiance avec des repères, ils me connaissent bien, savent se faire comprendre lorsqu'ils ont envie de quelque chose ils n'hésitent pas à demander.

Ils communiquent avec leurs petits copains et avec les adultes présents en partageant des jeux, des comptines, des activités manuelles parfois. Tout se passe dans un climat agréable, détendu. Les plus craintifs sont très entourés par la présence de leur « nounou », aucun enfant n'est contraint à faire une activité, elle est simplement proposée.

La présence des parents est possible, soit pour rassurer les plus inquiets soit pour permettre aux parents de partager un moment avec son enfant et de pouvoir découvrir ce qui se fait au relais.

Il est toujours proposé dans l'année :

10 séances d'éveil musical en partenariat avec le conservatoire de la ville.

10 séances lecture de contes, découverte du livre en partenariat avec la bibliothèque de la ville.

4 à 5 spectacles pour enfants sont proposés dans l'année présentés par des compagnies d'artistes professionnels soit animés par les structures petite enfance de la commune où le relais est convié.

Les points forts à noter

1. L'implication de 5 assistantes maternelles pour une séance animation-spectacle sur « le toucher » faisant partie du « projet des 5 sens », présentation d'un tapis d'éveil, comptines, peinture aux doigts, histoires
2. Le partenariat de la bibliothèque pour l'expo de chaque fin d'année en juin
3. L'implication en juin 2009, des parents pour l'exposition du parcours des « 5 sens » programmé le même jour que la journée porte ouverte petite enfance sur la ville.
4. L'évolution des assistantes maternelles face à l'enfant et sa famille
5. Les six séances annuelles d'analyse de la pratique ont été très propices à la réflexion autour de l'action éducative. Avant de porter un jugement les assistantes maternelles ont plus de discernement, réfléchissent, prennent du recul se positionnent en accompagnante et moins en jugement.

A envisager

L'idéal serait d'avoir une personne pour me seconder dans les temps d'accueil et de jeux.

Cette personne pourrait également me remplacer pendant mes absences dues aux congés payés, formations, participations aux réunions, colloques... Cela éviterait que le relais soit parfois fermé un jour ou même deux jours dans la semaine. Ceci entraîne une fréquentation irrégulière et une gestion qui devient compliquée pour les jours d'accueil et d'animation.

Pour un bon déroulement de l'accueil de l'enfant il est important que je reste dans l'actualité, et donc que je suive l'évolution de ce métier d'accueil de l'enfant et de sa famille, en participant aux différents congrès, colloques, réunions, table ronde qui permettent d'évoluer et de transmettre aux assistantes maternelles comme aux parents.

Ainsi j'ai pu participer en 2009 à la rencontre technique « repenser le métier d'assistante maternelle » organisé à Paris par le groupe petite enfance Réseau Idéal connaissance.

Les partenaires

Je travaille toujours en collaboration avec les services du CG 73 : la PMI, les CPAS de secteurs, et beaucoup d'échanges et de participations auprès du service formation des assistantes maternelles de Chambéry.

Je mets en œuvre des projets de partenariat avec d'autres structures petite enfance gérées par le CCAS .

Ces projets sont des événements et des animations organisés pour l'enfant et sa famille

Comme le projet éveil musical avec le conservatoire ou les temps contes et découverte du livre avec la bibliothèque

En 2009 un partenariat avec les 5 ram du territoire à été mis en place.

L'objectif était d'informer assistantes maternelles et parents en organisant deux soirées à thèmes :

Le 5 octobre « SECRET PROFESSIONNEL et RESPONSABILITE » par une juriste

Le 5 novembre « LE DROIT au DIF » formation continue par la responsable de la FEPEM

Projet de vie

Je reste disponible auprès des usagers en proposant une souplesse dans mes permanences administratives, pour m'adapter à leurs besoins, c'est-à-dire avoir une amplitude horaire variable en fonction des besoins des usagers il n'est pas rare d'avoir des horaires décalées.

Je développe un climat de confiance, propice au bien-être, mais également au développement d'un comportement professionnel de la part des assistantes maternelles envers l'enfant et sa famille. Je prends le temps d'écouter, je ne porte pas de jugement sur ce que je vois ou entend de la part des parents ou des assistantes maternelles

Cependant je décrypte les situations délicates pour les partager soit auprès de Sophie (coordinatrice petite enfance), soit auprès de la Pmi et de l'assistante sociale ou de la puéricultrice de secteur.

Le projet d'accueil du relais est de développer un accueil de qualité pour l'enfant, dans un climat rassurant et calme.

Voici quelques points forts :

Il est important de maîtriser sa parole et ses gestes (parler sans crier)

Les activités sont proposées mais jamais imposées

L'adulte observe l'enfant, favorise son autonomie et intervient si besoin quand l'enfant réclame, partage des moments de jeux comme jeux de balles, puzzles, jeux de remplissage ...

L'adulte :

- o Stimule l'enfant et varie les jeux proposés dans une même journée.
- o Respecte les goûts et le développement de chaque enfant
- o Entoure l'enfant et rester prévenante à ses besoins

Activité

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Nombre d'Etp de fonctionnement	1	1	1	1	1

Données financières

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Charges					
Personnel	36 879 €	37 031 €	37 181 €	37 531 €	37 781 €
Autres charges	13 814,75 €	14 215 €	14 615 €	15 000 €	15 500 €
Total Charges	50 693,75€	51 246 €	51 796 €	52 531 €	53 281 €
Produits					
PSO	19 226 €	19 863 €	20 538 €	21 236 €	21 936 €
Autres Subventions	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
Subvention Municipalité	31 267,75€	31 183 €	31 058 €	31 095 €	31 145 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants					
Total Produits	50 693,75 €	51 246 €	51 796 €	52 331 €	53 281 €
Prix de revient par Etp de fonctionnement					

Axe 4 : Développement de l'offre : nouveaux projets

⇒ Action n° 1 : «les moussaillons»

FICHE PROJET
Etablissement d'accueil du jeune enfant
« Multi accueil les Moussaillons »

Action nouvelle X

Type Accueil :

Nom	Multi accueil « les Moussaillons »
Adresse	3 rue du Docteur François Gaillard 73100 AIX LES BAINS
Gestionnaire	CCAS d'Aix les Bains
Structure ou service concerné	Petite Enfance

Nature du Projet :

Cet établissement fonctionne depuis le 14 octobre 1976. A sa création d'une s'agissait d'une halte garderie. Puis il a évolué vers des accueils en journée, puis récemment en multi accueil.

L'établissement actuel est sur la zone de « l'ANRU » qui devrait donc bénéficier du projet de rénovation urbaine.

Projet de rénovation urbaine :

Les diagnostics sur les problématiques existant dans les différents quartiers aixois révèlent clairement que les quartiers Sierroz et Franklin Roosevelt concentrent des difficultés tant urbaines que socio-économique.

Le programme national de rénovation urbaine vise à restructurer dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en zone urbaine sensible.

Dans ce secteur, le multi accueil « les Moussaillons », non inscrit dans les précédents contrats enfance, fera l'objet dans d'une reconstruction.

Dans ce cadre, il est envisagé de développer l'accueil sur ce quartier en créant un espace « enfance/jeunesse » regroupant : établissement multi accueil, lieu d'accueil parents enfants, consultation de nourrissons, centre de loisirs, à proximité du groupe scolaire.

Dans ce cadre, la capacité du multi accueil passerait à 25 places dont 20 en accueil régulier et 5 d'accueil spécifique pour enfant en situation de handicap ; avec une amplitude horaire de 7h30 à 18h30.

L'ouverture de ce nouvel établissement serait effective en septembre 2013.

Activité

	N-1 2009	N 2010	N+1 2011	N+2 2012	N+3 2013
Nombre de places	22 dont 12 en journée	22 dont 12 en journée 15 en journée au 01/08	22 dont 15 en journée	22 dont 15 en journée	25
Nombre d'heures d'ouverture par an	1794	1989	2300	2300	2400
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	22 010	28 590	33 600	33 730	36 750
Nb d'actes payés par les familles (4-6 ans)	2	0	0	0	0
Capacité théorique	37 293	41 022.5	48 185	48 185	52 500

Taux d'occupation (*)	60%	69%	69%	70%	70%
-----------------------	-----	-----	-----	-----	-----

(*) Pour action antérieure :

- si taux N-1 <70%, taux N à N+2 >= taux N-1 et taux à compter de N+3 >=70%,
- si taux N-1 >=70%, taux N à N+4 >= 70%

Pour action nouvelle, taux N+2 par rapport à exercice **civil d'ouverture** de l'activité >= 70%

Données financières :

	N-1	N	N+1	N+2	N+3
Charges	2009	2010	2011	2012	2013
Personnel	161 678.41	191 027	193 892	196 800	231 084
Autres charges	21 021.11	21 593	22 025	22 465	28 000
Total Charges	182699.52	212 620	215 917	219 265	259 084
Produits					
Participations Familiales	21 553.04	26 000	31 000	33 500	35 000
PSU / PSO	63 685.25	64 000	65 000	66 000	67 000
Autres Subventions	1 207.11	1 100	1 200	1 300	1 400
Subvention Municipalité	96 254.12	121 520	118 717	118 465	155 684
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants					
Total Produits	182 699.52	212 620	215 917	219 265	259 084
Prix de revient par acte	8.30	7.44	6.43	6.50	7.05

⇒ Action n° 2 : [«l'Orée du Bois »](#)

FICHE PROJET Etablissement d'accueil du jeune enfant « Micro crèche l'Orée du Bois »

Action nouvelle X

Type Accueil :

Nom	Micro crèche « l'Orée du Bois »
Adresse	52 rue Georges 1er
Gestionnaire	CCAS d'Aix les Bains
Structure ou service concerné	Petite Enfance

Nature du Projet :

Création d'une microstructure de 10 places au sein d'un foyer logement pour personnes âgées, microstructure pouvant répondre à des besoins d'accueil sur des horaires atypiques 6h à 20h du lundi au vendredi et le samedi matin de 7h à 13h.

Activité

	2012	2013
Nombre de places	10	10
Nombre d'heures d'ouverture par an	3 490	3 490
Nb d'actes payés par les familles (0-4 ans)	20 976	24 472
Capacité théorique	34 960	34 960
Taux d'occupation (*)	60%	70%

Données financières :

	2012	2013
Charges		
Personnel	133 300 €	134 800 €
Autres charges	10 000 €	10 000
Total Charges	143 300 €	144 800 €
Produits		
Participations Familiales	24 125 €	28 143 €
PSU / PSO	52017	63 932 €
Autres Subventions		
Subvention Municipalité	67 158 €	52 725 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants		
Total Produits	143 300 €	144 800 €
Prix de revient par acte	6.83 €	5.91 €

⇒ Action n° 3 : [«les Marlutins »](#)

FICHE PROJET Lieu d'accueil Parents-Enfants « les Marlutins »
--

Action nouvelle X

Type Accueil :

Nom	« les marlutins »
Adresse	
Gestionnaire	CCAS d'Aix les Bains
Structure ou service concerné	Petite Enfance

Nature du Projet :

« les marlutins » lieu d'accueil Parents enfants, mis en place par l'association « mieux vivre à Marlioz » est un lieu d'accueil, d'écoute, de parole et de rencontre pour tout enfant âgé de 0 à 4 ans accompagné par un parent ou un adulte proche.

Les locaux sont mis à disposition par le CCAS d'Aix les Bains, et afin de soutenir le travail des accueillant, il est envisagé de mettre en place un travail de supervision par un professionnel dont le financement serait assuré par le CCAS.

Activité

	N+1 2012	N+2 2013
Nombre d'heures d'ouverture	108	108

Données financières

	N+1 2012	N+2 2013
Charges		
Personnel	3 000 €	3 000 €
Autres charges	1 200 €	1 200 €
Total Charges	4 200 €	4 200 €
Produits		
PSO	1 400 €	1 400 €
Autres Subventions		
Subvention Municipalité	2 800 €	2 800 €
Subvention Conseil Général commune de - de 5.000 habitants		
Total Produits	4 200 €	4 200 €
Prix de revient par heure d'ouverture	38.80 €	38.80 €

6. RESSOURCES HUMAINES

A. Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Jean-Jacques MOLLIE, rapporteur fait l'exposé suivant :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Municipal a adopté le 27 mars 2008 le tableau des emplois, arrêté à la date du 1^{er} avril 2008 et, depuis cette date, plusieurs modifications de ce tableau, rendues nécessaires par les besoins des services.

- Pour répondre aux nécessités du fonctionnement du Conservatoire municipal, il est tout d'abord proposé à l'assemblée délibérante d'adopter la transformation d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.

Filière	Effet	Poste supprimé	Postes créés
Culturelle	01 01 2011	1 poste d'Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 14/20e	1 poste d'Assistant spécialisé d'enseignement artistique à TNC 10/20e 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique à TNC 4/20e

- Le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, paru au journal officiel du 13 novembre dernier, fusionne à compter du 1^{er} décembre 2010, les cadres d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux dans un nouveau cadre d'emplois, celui des techniciens territoriaux.

Le cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux comprend les grades de : contrôleur, contrôleur principal, contrôleur chef, et celui des techniciens supérieurs territoriaux, les grades de : technicien supérieur, technicien supérieur principal, technicien supérieur chef.

Le nouveau cadre d'emplois techniques de catégorie B, régi par le décret du 9 novembre comprend les grades de : technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.

En application de ce texte,

- les contrôleurs de travaux sont intégrés au grade de technicien.
- les contrôleurs de travaux principaux et les techniciens supérieurs sont intégrés au grade de technicien principal de 2^{ème} classe.
- les contrôleurs de travaux chefs, les techniciens supérieurs principaux et techniciens supérieurs chefs au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.

Il convient par conséquent d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité pour tenir compte de cette modification statutaire.

Filière	Effet	Poste « ancienne appellation »	Poste « nouvelle appellation »
Technique	01 12 2010	7 postes de contrôleur de travaux à TC 1 poste de contrôleur de travaux à TNC 28/35 ^e 1 poste de contrôleur de travaux à TNC 30/35 ^e	7 postes de technicien à TC 1 poste de technicien à TNC 28/35 ^e 1 poste de technicien à TNC 30/35 ^e
Technique	01 12 2010	1 poste de contrôleur principal de travaux à TC 4 postes de technicien supérieur à TC	5 postes de technicien principal de 2 ^{ème} classe à TC
Technique	01 12 2010	3 postes de contrôleur de travaux chef à TC 1 poste de technicien supérieur principal à TC 8 postes de technicien supérieur chef à TC	12 postes de technicien principal de 1 ^{ère} classe à TC

Ces modifications ont été présentées au Comité technique paritaire du 10 décembre 2010.

Décision

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité :

- approuve la modification du tableau des emplois permanents tel que présenté,
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

6. RESSOURCES HUMAINES

B. Ratios d'avancement du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Jean Jacques MOLLIE, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'article 49, alinéa 2, de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précise que :

« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. »

Par délibération du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a fixé les ratios d'avancement de grade au sein de la collectivité, en application des dispositions précitées.

Afin de prendre en compte les évolutions induites par le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, il convient d'actualiser le tableau des ratios de catégorie B.

Le nouveau cadre d'emplois instauré comprend les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.

Il vous est aujourd'hui proposé, par analogie aux taux de promotion définis pour les autres cadres d'emplois de catégorie B, de fixer les ratios de ce nouveau cadre d'emplois de la façon suivante :

- à 25 % pour l'avancement du grade de technicien à technicien principal de 2^{ème} classe,
- à 20 % pour l'avancement du grade de technicien principal de 2^{ème} classe à technicien principal de 1^{ère} classe.

Cette proposition est reprise dans le tableau des ratios de catégorie B annexé.

Ces modifications ont été soumises à l'avis préalable du Comité technique paritaire du 10 décembre 2010.

Décision

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité :

- . approuve le rapport relatif au Ratios d'avancement du cadre d'emplois des techniciens territoriaux tel que présenté,
- . autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

6. RESSOURCES HUMAINES

C. Création de postes saisonniers pour 2011 – Accueils de loisirs

Jean Jacques MOLLIE, rapporteur, fait l'exposé suivant :

En application de l'article 3 alinéa 2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les collectivités locales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

La Ville dispose de 5 accueils de loisirs, répartis dans les différents quartiers (Bords du Lac, Sierroz, Franklin, Liberté et Marlioz). Ils accueillent des enfants, à partir de 4 ans jusqu'à l'adolescence, les mercredis ainsi que durant les périodes de congés scolaires (petites et grandes vacances).

Dès à présent, il est proposé de créer les postes qui permettront d'accueillir les enfants pendant les vacances scolaires 2011.

De même, un renfort ponctuel en personnel pourra s'avérer nécessaire le mercredi dans certains accueils de loisirs, en fonction du nombre d'enfants inscrits.

▪ Vacances d'hiver du 26 février au 13 mars 2011

29 postes d'ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} classe non-titulaires

Postes à temps complet (35 h hebdomadaires) ou à temps non-complet selon les besoins ;

Rémunération : indice brut 297 (échelle 3, 1^{er} échelon) ;

Nature des fonctions : participation à la mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs en direction des enfants et adolescents, conformément au décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

▪ Vacances de printemps du 23 avril au 8 mai 2011

29 postes d'ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} classe non-titulaires

Postes à temps complet (35 h hebdomadaires) ou à temps non-complet selon les besoins ;

Rémunération : indice brut 297 (échelle 3, 1^{er} échelon) ;

Nature des fonctions : participation à la mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs en direction des enfants et adolescents, conformément au décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

▪ Vacances d'été du 2 juillet au 4 septembre 2011

40 postes d'ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} classe non-titulaires pour le mois de juillet

37 postes d'ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} classe non-titulaires pour le mois d'août

Postes à temps complet (35 h hebdomadaires) ou à temps non-complet selon les besoins ;

Rémunération : indice brut 297 (échelle 3, 1^{er} échelon) ;

Nature des fonctions : participation à la mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs en direction des enfants et adolescents, conformément au décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

▪ Vacances d'automne du 22 octobre au 2 novembre 2011

29 postes d'ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} classe non-titulaires

Postes à temps complet (35 h hebdomadaires) ou à temps non-complet selon les besoins ;

Rémunération : indice brut 297 (échelle 3, 1^{er} échelon) ;

Nature des fonctions : participation à la mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs en direction des enfants et adolescents, conformément au décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

▪ Vacances de Noël du 17 au 31 décembre 2011

23 postes d'ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} classe non-titulaires

Postes à temps complet (35 h hebdomadaires) ou à temps non-complet selon les besoins ;

Rémunération : indice brut 297 (échelle 3, 1^{er} échelon) ;

Nature des fonctions : participation à la mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs en direction des enfants et adolescents, conformément au décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

▪ Renfort au personnel des accueils de loisirs les mercredis de janvier à juin 2011

13 postes d'ADJOINT D'ANIMATION de 2^{ème} classe non-titulaires

Postes à temps non complet (8 h hebdomadaires minimum, sous réserve des variations d'effectifs à la hausse, dans la limite d'un temps plein soit 35 h par semaine)

Rémunération : indice brut 297 (échelle 3, 1^{er} échelon) ;

Nature des fonctions : participation à la mise en œuvre des activités d'animation et de loisirs en direction des enfants et adolescents, conformément au décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

Ces emplois seront pourvus par des agents non titulaires ayant le BAFA ou stagiaires en cours de formation BAFA, embauchés par contrat à durée déterminée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Décision

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité :

- . approuve le rapport relatif à la création de postes saisonniers pour les accueils de loisirs en 2011, tel que présenté dans le rapport
- . autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

6. RESSOURCES HUMAINES

D. Modification des modalités d'organisation des astreintes

Jean Jacques MOLLIE, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Il convient de compléter la délibération du 18 décembre 2009 sur les modalités d'organisation et de rémunération des astreintes pour l'aire d'accueil des gens du voyage, en ouvrant la possibilité aux agents de la filière administrative volontaires de pouvoir effectuer cette astreinte.

Les autres modalités d'astreintes restent inchangées.

NATURE DE L'ASTREINTE	MODALITES DE REMUNERATION / RECUPERATION	AGENTS CONCERNES
ASTREINTE GENS DU VOYAGE	<ul style="list-style-type: none">▪ Astreintes payées▪ Interventions récupérées	Tous les agents des filières technique et administrative, quel que soit leur cadre d'emploi (adjoint technique, agent de maîtrise, technicien, ingénieur, adjoint administratif, rédacteur, attaché) et leurs fonctions

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Décision

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité :

- . approuve le rapport relatif à la modification des modalités d'organisation des astreintes tel que présenté ci-dessus,
- . autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

6. RESSOURCES HUMAINES

E. Nouvelles modalités relatives au compte épargne temps

Jean Jacques MOLLIE rapporteur fait l'exposé suivant :

Textes de référence :

Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la FPT ;

Décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la FPT ;

Par délibération en date du 17 octobre 2005, le Conseil Municipal a instauré un compte épargne temps. Ce compte permet aux agents d'accumuler des droits à congés sur plusieurs années.

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 vient modifier et assouplir plusieurs dispositions relatives au fonctionnement du compte épargne temps.

Il fixe notamment un plafond de 60 jours maximum pouvant être épargnés sur le CET.

Il est proposé d'actualiser le règlement du compte épargne temps comme indiqué en annexe.

Le décret prévoit des dispositions transitoires pour l'application des nouvelles règles aux droits qui étaient ouverts au 31 décembre 2009.

Ainsi, si l'agent avait cumulé plus de 60 jours sur son CET, il peut choisir de les maintenir et de les utiliser ultérieurement sous forme de congés. Il ne pourra néanmoins accumuler de nouveaux jours que lorsque le niveau de son CET sera inférieur au plafond de 60 jours.

Par ailleurs, il donne la possibilité à la collectivité de pouvoir monétiser les jours épargnés par les agents. Après analyse de l'impact d'une telle disposition, la collectivité décide de ne pas autoriser l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. De ce fait, les jours accumulés sur le CET resteront uniquement utilisables sous forme de congés.

Ces nouvelles modalités ont été soumises au comité technique paritaire du 10 décembre 2010.

Décision

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité :

- . approuve les nouvelles modalités relatives au compte épargne temps tel que présenté dans le rapport qui précède,
- . autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

7. AFFAIRES FONCIERES

BOULEVARD WILSON

A – Retrait des délibérations n° 4 A et 4 C du 28 juin 2010

Alain YVROUD, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Par délibérations n° 4 A et 4 C du 28 juin 2010, le conseil municipal a :

- d'une part, approuvé le déclassement du domaine public de l'emprise foncière servant d'assiette à l'ex. projet Lot B, situé au nord de la gare, entre le Boulevard Wilson et les voies ferrées, soit les parcelles cadastrées Section AZ n° 520 p, 521 p, 522 p, 523 p partie du domaine public routier, le tout d'une surface de 3 095 m².
- d'autre part, décidé de la cession au profit de la Société SOLLAR, des parcelles cadastrées Section AZ sous les nouveaux numéros 720, 721, 726, 740, 742, 744, 745, 747, 748, le tout d'une surface de 32 a 48 ca.

Ces délibérations ont fait l'objet d'un recours enregistré au Tribunal Administratif de Grenoble en date du 11 octobre 2010.

La Ville a informé la SOLLAR de l'existence de ce recours.

Indépendamment de tout examen sur le caractère aléatoire du recours, la SOLLAR a fait savoir au Maire que sa politique générale en termes de conditions préalables nécessaires à la réitération notariée d'une cession foncière, consistait à sécuriser juridiquement la signature de l'acte.

Il convient donc de procéder au retrait des délibérations n° 4 A et 4 C du 28 juin 2010.

Conformément à l'avis favorable de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 13 décembre 2010, il vous est proposé :

- d'approuver le retrait des délibérations n° 4 A et 4 C du 28 juin 2010,
- d'autoriser le Maire ou en cas d'absence son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer tout document d'exécution s'y rapportant.

Décision

Marina FERRARI et Jean-Jacques MOLLIE s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité :

- approuve le retrait des délibérations n° 4 A et 4 C du 28 juin 2010,
- autorise le Maire ou en cas d'absence son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer tout document d'exécution s'y rapportant.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

7. AFFAIRES FONCIERES

BOULEVARD WILSON

B – Confirmation du déclassement du domaine public

Alain YVROUD, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'emprise foncière située au nord de la gare, entre le Boulevard Wilson et les voies ferrées, désignée sous les références suivantes (voir plan ci-joint) :

Section	Nouveau Numéro	Contenance	Numéro d'Origine
AZ	720	4 a 25 ca	523
AZ	740 a	6 ca	Non numéroté
AZ	742 a	8 ca	520
AZ	744	24 a 82 ca	521
AZ	745	33 ca	521
AZ	747	42 ca	522
AZ	748	43 ca	522

Le tout d'une contenance totale de 30 a 39 ca a fait l'objet d'une désaffectation du domaine public, constatée par Maître Pascale COLLET, Huissier de Justice, en date du 17 juin 2010, et réitérée le 9 décembre 2010.

En prolongement de cette désaffectation et considérant que le déclassement de ces parcelles ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation, il convient :

- 1 - D'une part, de confirmer le déclassement du domaine public des parcelles de terrain énumérées ci-dessus,
- 2 - D'autre part, suite à une mise en volume de l'emprise foncière définie en plan par un triangle d'une surface de 56 m² formé par les parcelles n° 740 b et n° 742 b, il convient également de procéder au déclassement du volume souterrain s'exerçant de la cote d'altitude normale (IGN 1969) 237.00 à la cote 244.88.
Il est précisé que le volume supérieur de cette même emprise (sol et sursol) restera intégré au domaine public.

Conformément à l'avis favorable de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 13 décembre 2010, il vous est proposé :

- d'approuver le déclassement du domaine public de l'emprise foncière d'une surface d'environ 30 a 39 ca, rappelé ci-dessus,
- d'approuver le déclassement du domaine public du volume souterrain d'une surface de 56 ca, rappelé ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou en cas d'absence son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer tout document d'exécution s'y rapportant.

Décision

Marina FERRARI, Jean-Jacques MOLLIE, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité :

- approuve le déclassement du domaine public de l'emprise foncière d'une surface d'environ 30 a 39 ca, rappelé ci-dessus,

- approuve le déclassement du domaine public du volume souterrain d'une surface de 56 ca, rappelé ci-dessus,
- autorise le Maire ou en cas d'absence son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer tout document d'exécution s'y rapportant.

POUR : 26

CONTRE : 8

ABSTENTIONS : 0

7. AFFAIRES FONCIERES

BOULEVARD WILSON

C – Cession de terrain au profit de la société SOLLAR

Alain YVROUD, rapporteur, fait l'exposé suivant :

En vue de favoriser la réalisation d'une opération d'urbanisme d'intérêt communal en centre ville, portant sur la création de logements sociaux, de bureaux et services, il est proposé au Conseil Municipal de céder à la Société SOLLAR, représentée par son Président du directoire Monsieur Guy VIDAL, les parcelles de terrain désignées ci-dessous :

Situation cadastrale après cession			Numéros d'origine
Section	Nouveaux numéros	Contenance	
AZ	720	4 a 25 ca	523p
AZ	721	1 a 48 ca	523p
AZ	726	5 ca	523p
AZ	740 a	6 ca	
AZ	742 a	8 ca	520p
AZ	744	24 a 82 ca	521p
AZ	745	33 ca	521p
AZ	747	42 ca	522p
AZ	748	43 ca	522p

Le tout d'une contenance totale de 31 a 92ca.

La cession comprend aussi le volume souterrain défini en plan par un triangle d'une surface de 56 ca s'exerçant de la cote d'altitude normale (IGN 1969) 237.00 à la cote 244.88 et représenté par les parcelles n° 740 b et n° 742 b, sur le plan ci-annexé.

IL est précisé que le volume supérieur (sol et sursol) de ces parcelles n° 740 b et 742 b, reste intégré dans le domaine public communal.

Le prix de vente global a été fixé à UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1 200 000,00 euros) net vendeur, payable le jour de la signature de l'acte. Ce prix est conforme à l'avis ci-annexé de France Domaine en date du 02 décembre 2010.

Il est précisé que l'acquéreur prendra le bien dans l'état dans lequel il se trouve, qu'il reconnaît avoir eu connaissance des charges et conditions particulières insérées dans l'acte administratif du 18 décembre 1984 constituant l'un des titres de propriété de la Ville d'Aix-les-Bains.

Cette opération proposée par la SOLLAR constitue pour la Ville un intérêt communal très important.

Elle permet la création de logements sociaux en Centre Ville.

Elle offre l'ouverture de services publics, pôle social du Conseil Général et Pôle Emploi, avec les parkings nécessaires en sous-sol, ce qui est une amélioration notable par rapport à la situation existante.

Elle complète l'urbanisation du quartier de la Gare et du Boulevard Wilson.

Elle représente une recette financière non négligeable pour la Commune.

La Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques le 13 décembre 2010, a donné un avis favorable.

Compte tenu de tous ces éléments, il vous est proposé :

- vu l'avis de France Domaine en date du 2 décembre 2010, de décider et d'approuver la vente décrite dans le rapport de présentation ci-dessus, au profit de la société SOLLAR, au prix de 1 200 000 euros,
- d'autoriser le Maire ou en cas d'absence son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer tout document d'exécution s'y rapportant.

Décision

Marina FERRARI, Jean-Jacques MOLLIE, Hervé BOILEAU et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus,
Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, , Azzedine ZALIF et Christian SERRA ayant voté contre,
le conseil municipal à la majorité :

décide et approuve la vente décrite dans le rapport de présentation ci-dessus, au profit de la société SOLLAR, au prix de 1 200 000 euros,

- autorise le Maire ou en cas d'absence son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer tout document d'exécution s'y rapportant.

POUR : 26

CONTRE : 4

ABSTENTIONS : 4

8. DECISIONS MODIFICATIVES SUR LES BUDGETS 2010

DECISION MODIFICATIVE N° 2 VILLE
DECISION MODIFICATIVE N° 1 PARKING
DECISION MODIFICATIVE N° 1 EAUX

Robert BRUYERE, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter la présente décision modificative afin de permettre les ajustements de crédits nécessaires au fonctionnement des services.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 VILLE

A. Fonctionnement :

1. Dépenses :
 - Chapitre 011 : Abondement de 176.985 euros pour diverses dépenses de gestion
 - Chapitre 65 : Complément de 470 euros pour participation à la démostication
2. Recettes :
 - Chapitre 70 : Constat d'une vente de bois de 10.800 euros
 - Chapitre 73 : Constat plus value de 105.032 euros sur impôts directs: 62.912 euros et DSC 42.120 euros
 - Chapitre 77 : Constat remboursement partiel d'assurance pour la pataugeoire de 97.530 euros

B. Investissement

1. Dépenses :
 - Chapitre 204 : Complément de 84.707 euros pour règlement à la CALB des travaux de la pataugeoire
 - Chapitre 16 : Ajustement de 32.000 euros pour règlement du capital la dette
2. Recettes :
 - Chapitre 13 : Constat d'une plus value de 37.800 euros sur les participations pour non-réalisation de place de stationnement
 - Chapitre 10 : Ajustement à hauteur de 43.000 euros pour le FCTVA

En conséquence, la décision modificative n° 2 s'équilibre à hauteur de 213.362 euros en fonctionnement et 1.245.106 euros en investissement.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 PARKING

A. Investissement

1. Dépenses :
 - Chapitre 21 : Annulation de 290.190 euros prévue pour l'acquisition d'une parcelle Bd Wilson. Cette acquisition a été payée en 2009 sur budget principal. En contrepartie, La subvention attendue de la région sur ce projet est annulée.

- Chapitre 23 : Abondement de 75.190 euros pour les travaux d'installation techniques
2. **Recettes** :
 Chapitre 13 : Annulation de 215.000 euros prévus pour la subvention relative à l'acquisition du lot B

En conséquence, la décision modificative n° 1 s'équilibre à hauteur de 0 euro en fonctionnement et - 213.317 euros en investissement.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 EAUX

I. Mesures nouvelles :

A. Fonctionnement :

1. Dépenses :

- Chapitre 65 : Abondement de 7.000 euros pour diverses charges de gestion courantes
- Chapitre 66 : Réduction de 22.000 euros de la dette, à savoir intérêts réglés à l'échéance (- 20.000 euros) et ICNE (- 2.000 euros)
- Chapitre 67 : Inscription de 10.000 euros pour règlement de la subvention à l'association Amitié Solidarité Savoie Sahel

B. Investissement :

1. Dépenses :

- Chapitre 041 : Inscription de 81.000 euros pour l'intégration au patrimoine des comptes 20 (71.000 euros) et pour écritures d'ordre créance sur transfert de droits à déduction de la TVA (10.000 euros)

2. Recettes :

- Chapitre 041 : Inscription de 81.000 euros pour l'intégration au patrimoine des comptes 20 (71.000 euros) et pour écritures d'ordre créance sur transfert de droits à déduction de la TVA (10.000 euros)

En conséquence, la décision modificative n° 1 s'équilibre à hauteur de 0 euro en fonctionnement et 86.000 euros en investissement.

Décision

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité :

- Approuve les décisions modificatives sur les budgets 2010 VILLE/EAU/PARKINGS présentées ci-dessus,
- Autorise le Maire ou en cas d'absence son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer tout document d'exécution s'y rapportant.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

9. AFFAIRES FINANCIERES

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES BENEFICIAIRES

Christiane MOLLAR, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2311-7, il est proposé d'adopter l'attribution aux associations et personnes physiques, et autres bénéficiaires des subventions mentionnées dans le tableau annexé.

Cette attribution de subvention reste toutefois conditionnée :

- à la constitution par l'association ou le particulier du dossier de demande de subvention, qui comprend notamment la présentation des statuts, des bilans financiers de l'organisme privé.
- à la signature d'une convention annuelle pour les associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 23.000 euros.

Le Maire est également autorisé à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

Décision

Thibaut GUIGUE s'étant abstenu, le conseil municipal à la majorité :

- approuve l'attribution aux associations et personnes physiques, et autres bénéficiaires des subventions mentionnées dans le tableau annexé,
- autorise le Maire à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS

SECTION
D'INVESTISSEMENT

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Affectation BP 2010	Reports 2009	CM du 08.03.2010	CM du 03.05.2010	BS 2010 du 28.06.2010	CM du 27.09.2010	CM du 18.10.2010	CM du 16.12.2010	Restes à affecter
413 - Centre Nautique	20418	Centre Nautique					46 293,00			84 707,00	32,87
413 - Centre Nautique	20418	CALB - Pataugeoire								-130 967,13	
		Participation à l'équilibre des opérations de production de logements conventionnés privés ou publics									
72 - Habitat	2042	Virement de crédit						100 000,00		55 000,00	0,00
72 - Habitat	2042			56 000,00	-20 000,00	0,00	-103 000,00	-12 000,00	-16 000,00	-60 000,00	
72 - Habitat	2042	Aubert Cendrine & Cyril								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Blanc Auguste								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Brogli Romain								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Cocchi Raffaele								4 000,00	
72 - Habitat	2042	El Bar Khemissi								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Favier Josette								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Guichebaron Michelle								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Nahim Murielle								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Roudier Yves								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Roudier Yves								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Roudier Yves								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Simon Robert								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Simon Robert								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Simon Robert								4 000,00	
72 - Habitat	2042	Viret Raymonde								4 000,00	
73 - Hab002	2042	Pass Foncier	100 000,00	50 000,00	-4 000,00	-3 000,00	-25 000,00	-13 000,00		-3 000,00	101 000,00
73 - Hab002	2042	Virement de crédit								-1 000,00	
73 - Hab002	2042	Panel Annie								3 000,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Acquisition de deux roues électriques	12 000,00		-2 499,50	-738,70	-2 902,87	-2 472,24	-1 500,00	-1 750,00	136,69
820 - Acquisition de deux roues	2042	Baras Frédéric								250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Berthet René								250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Goujon Marcelle								250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Goyeneche Roger								250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Perrin Philippe								250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Pochon Christian								250,00	
820 - Acquisition de deux roues	2042	Thomas Ginette								250,00	
90 - Interventions socio-économique	2042	Ravalement de façades	250 000,00	7 947,00			-49 458,00		-111 553,00	-7 200,00	89 736,00

ATTRIBUTION DES
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS

SECTION DE
FONCTIONNEMENT

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaires	Affectation BP 2010	CM du 08.03.2010	CM du 03.05.2010	BS 2010 du 28.06.2010	CM du 27.09.2010	CM du 18.10.2010	CM du 16.12.2010	Reste à affecter
20 - Enseignement services communs	65748	Réserve	Scolaires	3 000,00	-1 300,00	-800,00				-900,00	0,00
20 - Enseignement services communs	65748	Cantonale de partenariat internat (semaine solidarité)	Scolaires							900,00	
400 - Sports services communs	65748	Diverses sociétés sportives (exceptionnelles)									
400 - Sports services communs	65748	Athlétique Sport Aixoise (ASA) (Corrida des Lumières)							5 000,00	4 000,00	
400 - Sports services communs	65748	Projets sportifs		4 000,00	-800,00	-650,00	-1 300,00			-500,00	750,00
400 - Sports services communs	65748	France Boxe Aix-les-Bains (frais de déplacement)	Sports							500,00	
400 - Sports services communs	65748	Réserve facturation Clubs Sportifs	Sports	136 664,00			-68 000,00			-59 963,46	8 700,54
400 - Sports services communs	65748	Aix Savoie Triathlon								7 701,50	
400 - Sports services communs	65748	Cercle des Nageurs Aixoise								35 798,21	
400 - Sports services communs	65748	Cercle des Nageurs Aixoise								10 000,00	
400 - Sports services communs	65748	Club de Plongée d'Aix-les-Bains								2 190,00	
400 - Sports services communs	65748	Handisport Club du Bassin Aixoise								273,75	
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Ligue Rhône-Alpes de Football	Vie Urbaine							5 000,00	
90 - Interventions économiques	65748	Réserve	Finances	10 000,00	-5 000,00		3 500,00			-5 000,00	3 500,00
		Total		153 664,00	-7 100,00	-1 450,00	-65 800,00	0,00	5 000,00	0,00	12 950,54

10. AFFAIRES FINANCIERES - MESURES COMPTABLES :

ADMISSIONS EN NON-VALEUR ANNULATION DE TITRES DE RECETTES ADHESION DE LA VILLE A L'A.S.D.E.R.

Claudie FRAYSSE, rapporteur, fait l'exposé suivant :

I. Admissions en non-valeur :

Conformément à l'instruction codificatrice N° 04-043-MO du 29 juillet 2004, Monsieur le Trésorier Principal présente un ensemble de titres émis en 2010 pour un montant de 3.626,03 euros sur le budget principal.

Ces admissions en non-valeur correspondent à des titres émis par la commune principalement pour les déplacements de véhicules en stationnement gênant et les frais d'expertises pour lesquels le Trésorier Principal n'arrive pas à recouvrer les créances (exemple : insolvabilité, disparition du créancier).

II. Annulation de titres de recettes :

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder aux annulations de titres suivantes :

Budget ville :

Annulation du titre de recettes n° 3288 émis le 13 août 2010 d'un montant de 96,10 euros. La Police Municipale propose d'accorder à Monsieur Bonnefoy l'exonération des frais de mise en fourrière de son véhicule à l'occasion de Musilac. En effet, Monsieur Bonnefoy déclare avoir été autorisé à se garer par le service de sécurité, considérant son lourd handicap physique. De plus cette personne dispose de très faibles revenus.

Budget parkings :

Annulation partielle du titre de recettes n° 80 émis le 17 mars 2010 pour un montant de 175,86 euros en vue du remboursement au prorata temporis de Madame Odile Maison. Cet usager a souscrit un abonnement moto annuel le 23 février 2010, mais a quitté Aix-les-Bains (et le département) pour raisons professionnelles dès le 1^{er} avril 2010.

III. Adhésion de la ville à l'A.S.D.E.R. :

Dans le cadre de la démarche environnementale du programme de rénovation urbaine, et notamment de l'intégration des énergies renouvelables sur les opérations et de la maîtrise de l'énergie, le service rénovation urbaine est amené à solliciter l'Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables (A.S.D.E.R.). L'accompagnement et les conseils recueillis sont faits dans le cadre de l'accompagnement gratuit des collectivités. Le montant de l'adhésion à cette association, pour la commune, s'élève à 150 euros par an.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à faire adhérer la ville à l'A.S.D.E.R. à compter de l'année 2011.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'admission en non valeur, l'annulation de titres de recettes et l'adhésion de la Ville à l'ASDER présentées ci-dessus,
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

11. AFFAIRES FINANCIERES INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PRINCIPAL

Nicolas VAIRYO, rapporteur, fait l'exposé suivant :

L'arrêté du 16 décembre 1983 prévoit qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptables des communes, les comptables exerçant les fonctions de receveur principal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement par la collectivité d'une indemnité de conseil. L'indemnité de conseil est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Cette indemnité est calculée à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement (à l'exception des opérations d'ordre) et afférentes aux trois dernières années. Il est appliqué à cette moyenne un taux allant de 0 % à 100 %.

Il est proposé d'accorder annuellement cette indemnité de conseil au taux maximum de 100 %, à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette indemnité sera versée à Monsieur Michel CAPUT.

Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder annuellement cette indemnité de conseil au taux maximum de 100 %, à compter du 1^{er} janvier 2010, au profit de Monsieur Michel CAPUT, trésorier principal d'AIX LES BAINS.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13. AFFAIRES FINANCIERES

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AFFECTATION DES COTISATIONS ET PARTICIPATIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2011

Christiane MOLLAR, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales article L 2311-7, il est proposé d'adopter l'attribution aux associations des subventions mentionnées dans le tableau annexé.

Cette attribution de subvention reste toutefois conditionnée :

- à la constitution par l'association du dossier de demande de subvention, qui comprend la présentation des statuts, des bilans financiers de l'organisme privé.
- à la signature d'une convention annuelle pour les associations bénéficiant d'une subvention égale ou supérieure à 23.000 euros.

Le Maire est également autorisé à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

Décision

Claudie FRAYSSE et Monique VIOLLET (conseillères municipales intéressées en raison de leurs fonctions associatives) étant sorties de la salle pendant l'exposé et le vote sur cette question, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'attribution aux associations et personnes physiques, et autres bénéficiaires des subventions mentionnées dans le tableau annexé,
- autorise le Maire à signer les conventions annuelles qui pourraient intervenir à la suite de l'attribution de ces subventions ou bourses.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**AFFECTATION DES
SUBVENTIONS 2011**

**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaire	BP 2011
025 - Aides aux Associations	2042	Association "Les Amis de Saint-Simond" (four à pain)	Bâtiments	30 000,00
400 - Sports services communs	2042	Diverses sociétés sportives (exceptionnelles) Club Nautique Voile d'Aix-les-Bains (C.N.V.A.) (mezzanine)	Sports	5 000,00
400 - Sports services communs	2042			
72 - Habitat	2042	Participation à l'équilibre des opérations de production de logements conventionnés privés	Habitat	200 000,00
72 - Habitat	20418	Participation à l'équilibre des opérations de production de logements conventionnés publics	Habitat	280 000,00
73 - Hab002	2042	Pass Foncier	Habitat	46 000,00
820 - Acquisition de deux roues	2042	Acquisition de deux roues électriques	Etude / Environnement	12 000,00
8241 - Rénovation Urbaine	20418	Production logements pour tous OPAC de la Savoie - Rénovation urbaine	Rénovation Urbaine	1 000 000,00
8241 - Rénovation Urbaine	20418			
90 - Interventions socio-économique	20421	Subvention économie eau et énergie	Etude / Environnement	20 000,00
90 - Interventions socio-économique	2042	Ravalement de façades	Foncier	300 000,00
Total				1 893 000,00

**AFFECTATIONS DES
SUBVENTIONS 2011**

**SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaires	Affectation BP 2011
025 - Aides aux Associations	65748	A.V.F. Accueil	Adm. Gén.	850,00
025 - Aides aux Associations	65748	Aix Loisirs	Adm. Gén.	500,00
025 - Aides aux Associations	65748	Alpes Léman Québec	Adm. Gén.	150,00
025 - Aides aux Associations	65748	Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	Adm. Gén.	100,00
025 - Aides aux Associations	65748	Amicale des Médailleurs Militaires canton Aix-les-Bains	Adm. Gén.	150,00
025 - Aides aux Associations	65748	Amitiés Horizon	Adm. Gén.	155,00
025 - Aides aux Associations	65748	Anciens Combattants - Mutilés d'Aix	Adm. Gén.	150,00
025 - Aides aux Associations	65748	Anciens Combattants et Victimes de Guerre	Adm. Gén.	500,00
025 - Aides aux Associations	65748	Anciens Résistants ANACR - Secteur Aix-les-Bains / Les Banges	Adm. Gén.	80,00
025 - Aides aux Associations	65748	Association Conjoints Survivants Savoie	Adm. Gén.	150,00
025 - Aides aux Associations	65748	Association des Conciliateurs Savoie	Adm. Gén.	180,00
025 - Aides aux Associations	65748	Association Rhin et Danube	Adm. Gén.	250,00

025 - Aides aux Associations	65748	Centre de Secours (JSP)	Adm. Gén.	500,00
025 - Aides aux Associations	65748	Centre Préparation Mariage Savoie (CPM)	Adm. Gén.	300,00
025 - Aides aux Associations	65748	Club des curistes	Adm. Gén.	150,00
025 - Aides aux Associations	65748	Club Questions pour un Champion	Adm. Gén.	300,00
025 - Aides aux Associations	65748	Combattants Volontaires Région Aix-les-Bains	Adm. Gén.	150,00
025 - Aides aux Associations	65748	Comité de jumelage Milena	Adm. Gén.	7 000,00
025 - Aides aux Associations	65748	Compagnie Savoie Bailliage Aix-les-Bains	Adm. Gén.	500,00
025 - Aides aux Associations	65748	Enfance Majuscule	Adm. Gén.	100,00
025 - Aides aux Associations	65748	France Bénévolat	Adm. Gén.	200,00
025 - Aides aux Associations	65748	Groupement des Combattants d'Indochine TOE et MME	Adm. Gén.	400,00
025 - Aides aux Associations	65748	Les Amis du Petit Quinquin	Adm. Gén.	200,00
025 - Aides aux Associations	65748	Les Sabots de Vénus - Club 3ème Age	Adm. Gén.	800,00
025 - Aides aux Associations	65748	Milena Mia	Adm. Gén.	400,00
025 - Aides aux Associations	65748	MSADA	Adm. Gén.	300,00
025 - Aides aux Associations	65748	Rhône-Alpes France Benin	Adm. Gén.	300,00
025 - Aides aux Associations	65748	Scouts de France	Adm. Gén.	350,00
025 - Aides aux Associations	65748	Société Philatélique d'Aix-les-Bains	Adm. Gén.	260,00
025 - Aides aux Associations	65748	Tarot Club	Adm. Gén.	200,00
025 - Aides aux Associations	65748	UFC Que Choisir	Adm. Gén.	400,00
025 - Aides aux Associations	65748	Union Nationale des Combattants / Association Veuves et Orphelins de Guerre	Adm. Gén.	Réserve
025 - Aides aux Associations	65748	Amicale d'Entraide du Personnel Communal	Personnel	150 000,00
025 - Aides aux Associations	65748	Syndicat CGT section locale	Personnel	360,00
025 - Aides aux Associations	65748	Syndicat FO section locale	Personnel	480,00
025 - Aides aux Associations	65748	Aix Maurienne Savoie Basket	Personnel	8 210,00
025 - Aides aux Associations	65748	Amicale du Personnel	Personnel	23 890,00
025 - Aides aux Associations	65748	Ecole de Ski du Revard	Personnel	31 774,00
025 - Aides aux Associations	65748	Enfants du Revard	Personnel	27 224,00
025 - Aides aux Associations	65748	IME Papillons Blancs	Personnel	23 250,00
025 - Aides aux Associations	65748	MJC	Personnel	30 409,00
025 - Aides aux Associations	65748	Sasson / Hôtel Social	Personnel	31 205,00
025 - Aides aux Associations	65748	Société Art et Histoire	Personnel	9 830,00
025 - Aides aux Associations	65748	Tennis Club	Personnel	10 350,00
Sous-total : 025 - Aides aux Associations	65748			363 007,00
20 - Enseignement services communs	65748	Réserve	Scolaires	3 000,00
20 - Enseignement services communs	65748	Projets Pédagogiques, scientifiques, artistiques	Scolaires	5 000,00
20 - Enseignement services communs	65748	OGEC (convention écoles privées - 18 classes)	Scolaires	140 000,00
20 - Enseignement services communs	657361	Caisse des Écoles	Scolaires	5 000,00
Sous-total : 20 - Enseignement services communs				153 000,00
255 - Classes découvertes	65748	Classes découvertes (enveloppe)	Scolaires	15 000,00
Sous-total : 255 - Classes découvertes	65748			15 000,00

33 - Action culturelle	65748	Académie de Peinture	Adm. Gén.	450,00
33 - Action culturelle	65748	Aix Événements	Adm. Gén.	14 000,00
33 - Action culturelle	65748	Aix Opérettes (Festival d'opérettes)	Adm. Gén.	65 000,00
33 - Action culturelle	65748	Amélie Gex	Adm. Gén.	500,00
33 - Action culturelle	65748	Amis de la Galerie Bagatelle	Adm. Gén.	500,00
33 - Action culturelle	65748	Amis de l'Orgue de Saint Swithun	Adm. Gén.	1 000,00
33 - Action culturelle	65748	Amis des Palaces Rossignoi	Adm. Gén.	2 000,00
33 - Action culturelle	65748	Arts et Expressions	Adm. Gén.	Réserve
33 - Action culturelle	65748	Association Acrostiches	Adm. Gén.	150,00
33 - Action culturelle	65749	Au cœur des gorges du Sierroz	Adm. Gén.	500,00
33 - Action culturelle	65748	Bridge Club	Adm. Gén.	4 000,00
33 - Action culturelle	65748	Charles Dullin	Adm. Gén.	10 000,00
33 - Action culturelle	65748	Chouette Compagnie	Adm. Gén.	500,00
33 - Action culturelle	65748	Compagnie de la Caravelle	Adm. Gén.	1 000,00
33 - Action culturelle	65748	Compagnie du Tournesol	Adm. Gén.	400,00
33 - Action culturelle	65748	DEVA - Parenthèse (fonctionnement)	Adm. Gén.	78 244,00
33 - Action culturelle	65748	Écoute s'il danse	Adm. Gén.	2 000,00
33 - Action culturelle	65748	Ensemble Vocal (rép. JRL)	Adm. Gén.	8 400,00
33 - Action culturelle	65748	Fil de l'Eau (dont visites guidées scolaires)	Adm. Gén.	1 500,00
33 - Action culturelle	65748	Grapevine	Adm. Gén.	360,00
33 - Action culturelle	65748	La Sawaagh	Adm. Gén.	400,00
33 - Action culturelle	65748	Lire aux Aixclats	Bibliothèque	4 000,00
33 - Action culturelle	65748	Lô Pious Savoyards	Adm. Gén.	1 000,00
33 - Action culturelle	65748	Musicatehème (association Cantabile)	Adm. Gén.	500,00
33 - Action culturelle	65748	Musiciens des Marais	Adm. Gén.	1 000,00
33 - Action culturelle	65748	Musique Passion (Nuits Romantiques)	Adm. Gén.	40 000,00
33 - Action culturelle	65748	Nymphéart	Adm. Gén.	2 500,00
33 - Action culturelle	65748	Orchestre d'Harmonie	Adm. Gén.	14 000,00
33 - Action culturelle	65748	Photo Club	Adm. Gén.	Réserve
33 - Action culturelle	65748	Société d'Art et d'Histoire	Adm. Gén.	5 000,00
33 - Action culturelle	65748	Société des Accordéonistes Aixoïses	Adm. Gén.	3 000,00
33 - Action culturelle	65748	Société d'Histoire Naturelle et de Mycologie	Adm. Gén.	300,00
33 - Action culturelle	65748	Société Patrimoine de Savoie	Adm. Gén.	400,00
33 - Action culturelle	65748	Temps Danse (Festival Tango Argentin)	Adm. Gén.	3 000,00
33 - Action culturelle	65748	Vivre au Conservatoire (opéra)	Adm. Gén.	25 000,00
33 - Action culturelle	65748	Réserve	Adm. Gén.	1 450,00
Sous-total : 33 - Action culturelle	65748			292 054,00
400 - Sports services communs	65748	1ère Compagnie de Tir à l'Arc	Sports	1 000,00
400 - Sports services communs	65748	Aix Savoie Triathlon	Sports	1 400,00
400 - Sports services communs	65748	Amical Cycle Aixoïses	Sports	4 500,00
400 - Sports services communs	65748	Association Aix Maurienne Savoie Basket	Sports	10 000,00
400 - Sports services communs	65748	Association Le Ptit Bolide	Sports	450,00
400 - Sports services communs	65748	Association Spéléologique Aix / Le Revard	Sports	300,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive Collège Garibaldi	Sports	300,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive Collège J. J. Perret	Sports	300,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive Collège Marlioz	Sports	300,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive École de Boncelin	Sports	240,00

400 - Sports services communs	65748	Association Sportive École de Choudy	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive École de Lafin	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive École du Centre	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive École du Sierroz	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive École Franklin Roosevelt	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive École Saint-Simond	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	Association Sportive Lycée Marlioz	Sports	300,00
400 - Sports services communs	65748	Athlétique Sport Aixoise (A.S.A.)	Sports	58 000,00
400 - Sports services communs	65748	Badminton Aix-les-Bains (B.A.B.)	Sports	1 150,00
400 - Sports services communs	65748	Billard Club Aixoise	Sports	1 750,00
400 - Sports services communs	65748	Boule d'Aix-les-Bains	Sports	27 000,00
400 - Sports services communs	65748	Boule Populaire	Sports	3 050,00
400 - Sports services communs	65748	Boxe Française Savate Aixoise	Sports	600,00
400 - Sports services communs	65748	Boxing Club Aixoise	Sports	1 000,00
400 - Sports services communs	65748	Centre École de Ski Nordique	Sports	3 000,00
400 - Sports services communs	65748	Cercle des Nageurs	Sports	37 000,00
400 - Sports services communs	65748	Cercle d'Escrime	Sports	4 000,00
400 - Sports services communs	65748	Club Alpin Français (C.A.F.)	Sports	1 300,00
400 - Sports services communs	65748	Club d'Aikido	Sports	900,00
400 - Sports services communs	65748	Club de Hockey sur roulettes	Sports	10 000,00
400 - Sports services communs	65748	Club de Plongée	Sports	1 300,00
400 - Sports services communs	65748	Club des Plaisanciers	Sports	3 000,00
400 - Sports services communs	65748	Club des Sports Aix / Revard	Sports	2 200,00
400 - Sports services communs	65748	Club Handisport	Sports	620,00
400 - Sports services communs	65748	Club Hippique	Sports	1 000,00
400 - Sports services communs	65748	Club Nautique Voile d'Aix-les-Bains (C.N.V.A.)	Sports	34 500,00
400 - Sports services communs	65748	Comité Savoie Handisport	Sports	620,00
400 - Sports services communs	65748	Cyclotouristes Aixoise	Sports	1 000,00
400 - Sports services communs	65748	Entente Aix / Grésy de Tennis de Table	Sports	3 700,00
400 - Sports services communs	65748	Entente Nautique d'Aix-les-Bains (Aviron)	Sports	30 000,00
400 - Sports services communs	65748	Entre Ciel et Terre	Sports	250,00
400 - Sports services communs	65748	Foyer d'Animation du Quartier de la Liberté	Sports	310,00
400 - Sports services communs	65748	France Boxe Aix-les-Bains	Sports	1 400,00
400 - Sports services communs	65748	Fraternelle de Tir	Sports	500,00
400 - Sports services communs	65748	Golf Club	Sports	9 000,00
400 - Sports services communs	65748	Gymnastique Volontaire	Sports	2 200,00
400 - Sports services communs	65748	Handball Club Aixoise	Sports	50 000,00
400 - Sports services communs	65748	Hosukwan	Sports	300,00
400 - Sports services communs	65748	Judo Club Aixoise	Sports	7 000,00
400 - Sports services communs	65748	Karaté Club Aixoise	Sports	2 300,00
400 - Sports services communs	65748	Les Enfants du Revard	Sports	6 000,00
400 - Sports services communs	65748	Model Club Aix / Saint-Girod	Sports	530,00
400 - Sports services communs	65748	OCCE 73 Coopérative Scolaire École de la Liberté	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	OCCE 73 Coopérative Scolaire Ecole Primaire de Marlioz	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	OGEC Lamartine Le Gazouillis	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	OGEC Saint-Joseph	Sports	240,00
400 - Sports services communs	65748	Pétanque d'Aix-les-Bains	Sports	600,00
400 - Sports services communs	65748	Ski Club d'Aix-les-Bains	Sports	1 800,00
400 - Sports services communs	65748	Ski Club Nautique	Sports	1 000,00
400 - Sports services communs	65748	Société Aix Maurienne Savoie Basket (SASP)	Sports	90 000,00
400 - Sports services communs	65748	Sport Pétanque Aix-les-Bains	Sports	850,00
400 - Sports services communs	65748	Tae Kwon Do	Sports	4 900,00
400 - Sports services communs	65748	Tennis Club d'Aix-les-Bains	Sports	34 000,00

400 - Sports services communs	65748	Union Gymnique Aixoise (U.G.A.)	Sports	11 000,00
400 - Sports services communs	65748	Volley Club	Sports	6 000,00
400 - Sports services communs	65748	Diverses sociétés sportives (exceptionnelles)		
400 - Sports services communs	65748	Aix Triathlon Organisation	Sports	3 000,00
400 - Sports services communs	65748	Amical Cycle Aixois (Grand Prix de Pâques)	Sports	1 500,00
400 - Sports services communs	65748	Amical Cycle Aixois (Nocturne Cycliste)	Sports	2 000,00
400 - Sports services communs	65748	Athlétique Sport Aixois (ASA) (Corrida des Lumières)	Sports	5 000,00
400 - Sports services communs	65748	Club des Plaisanciers (Salon du Nautisme)	Sports	1 500,00
400 - Sports services communs	65748	Club Hippique (concours sauts d'obstacles)	Sports	2 000,00
400 - Sports services communs	65748	Comité d'Organisation des Championnats du Monde des Courses d'Orientation	Sports	11 000,00
400 - Sports services communs	65748	France Boxe Aix-Jes-Bains (gala)	Sports	1 200,00
400 - Sports services communs	65748	Golf Club (Semaine Internationale)	Sports	15 300,00
400 - Sports services communs	65748	Grande Course du Lac	Sports	1 500,00
400 - Sports services communs	65748	Montée du Revard	Sports	1 500,00
400 - Sports services communs	65748	Open de Pêche du Bourget AAPPMA (Chambéry)	Sports	2 000,00
400 - Sports services communs	65748	Société Aix Maurienne Savoie Basket (SASP) (tournoi)	Sports	7 000,00
400 - Sports services communs	65748	Tae Kwon Do (challenge Bottero)	Sports	500,00
400 - Sports services communs	65748	Union Gymnique Aix-Jes-Bains (Aquaé Open Cup)	Sports	2 000,00
400 - Sports services communs	65748	Diverses sociétés sportives (conventions)		
400 - Sports services communs	65748	Aix Football Club (A.F.C.) (classe horaires aménagés)	Sports	15 000,00
400 - Sports services communs	65748	Aix Football Club (A.F.C.) (convention 2010 - 2017)	Sports	40 700,00
400 - Sports services communs	65748	Billard Club (juillet 2011)	Sports	4 878,00
400 - Sports services communs	65748	Club Alpin Français	Sports	800,00
400 - Sports services communs	65748	Comité Départemental d'Escrime	Sports	6 150,00
400 - Sports services communs	65748	F.C.A. Rugby (convention 2006 - 2013)	Sports	40 000,00
400 - Sports services communs	65748	Société des Courses	Sports	15 245,00
400 - Sports services communs	65748	Société des Courses (Grand Prix)	Sports	15 245,00
400 - Sports services communs	65748	Club des Ambassadeurs Sportifs Aixois		31 990,00
400 - Sports services communs	65748	Projets sportifs		5 000,00
400 - Sports services communs	65748	Réserve facturation Clubs Sportifs	Sports	100 000,00
Sous-total : 400 - Sports services communs	65748			810 128,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	ARQA (Chantiers Insertion - Utilité Sociale)	Vie Urbaine	Réserve
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Ass. Départ. Pour le Dév. Et la Coordination des actions auprès des étrangers en Savoie (ADDCAES) (alphabétisation)	Vie Urbaine	Réserve
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Association Culturelle Sportive Aix Nord (ACSAN)	Vie Urbaine	Réserve
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Association Départementale Information sur les Logements (ADIL)	Vie Urbaine	1 700,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Association Guidance 73	Vie Urbaine	16 500,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Association Reclassement Social (ARESO)	Vie Urbaine	6 500,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Centre Information sur les Droits des Femmes et Familles 73 (CIDFF)	Vie Urbaine	1 500,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Défi Famille	Vie Urbaine	175,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	E.L.L.T.E. (fonctionnement)	Vie Urbaine	Réserve
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Foyer d'Animation du Quartier de la Liberté	Vie Urbaine	Réserve
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Habitat et Humanisme	Vie Urbaine	Réserve
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Le Pélican	Vie Urbaine	3 812,00

422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Maison de Quartier du Bord du Lac (loyer)	Vie Urbaine	Réserve	
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Marlioz Patchwork	Vie Urbaine		500,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Mieux vivre à Marlioz	Vie Urbaine	Réserve	
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Service Spécialisé Sauvegarde de l'Enfance (A.D.S.S.E.A.)	Vie Urbaine		5 000,00
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Service Spécialisé Sauvegarde de l'Enfance (Chantiers Éducatifs)	Vie Urbaine	Réserve	
422 - Autres activités pour les jeunes	65748	Réserve	Vie Urbaine		64 000,00
422 - Autres activités pour les jeunes	657362	Chantiers éducatifs - CCAS	Vie Urbaine	Réserve	
422 - Autres activités pour les jeunes	657362	Réserve	Vie Urbaine		10 000,00
Sous-total : 422 - Autres activités pour les jeunes					109 687,00
520 - Interventions sociales	657362	Centre Communal Action Sociale	Finances		2 769 200,00
Sous-total : 520 - Interventions sociales	657362				2 769 200,00
823 - Espaces verts urbains	65748	Amis du Jardin Vagabond (jardins en mouvement)	Adm. Gén.		10 000,00
Sous-total : 823 - Espaces verts urbains	65748				10 000,00
8301 - Agenda 21	65748	Roue Libre	Vie Urbaine		1 200,00
Sous-total : 8301 - Agenda 21	65748				1 200,00
90 - Interventions économiques	65748	Réserve	Finances		10 000,00
Sous-total : 90 - Interventions économiques	65748				10 000,00
942 - FISAC	65748	FAAC (Fédération Aixoise des Commerçants) - Animation	Aff. Eco.		40 000,00
Sous-total : 942 - FISAC	65748				40 000,00
950 - Aides au tourisme	65737	O.T. (fonctionnement)	Finances		3 322 000,00
Sous-total : 950 - Aides au tourisme	65737				3 322 000,00
		Total			7 895 276,00

Fonction	Compte M14	Désignation du bénéficiaire	Gestionnaires	Affectation BP 2011
0201	6281	Agence Savoyarde de l'Aménagement et de Développement et d'Aide aux Collectivités (ASADAC)	Finances	500,00
0201	6281	Association Actu	Finances	290,00
0201	6281	Association des Maires Arrondissement Chambéry	Finances	850,00
0201	6281	Cotisations Fédération des Maires Savoie	Finances	4 560,00
024	6281	Association Nationale Conseil des Sages	Finances	50,00
025	6281	Amis Fondation Mémoire et Déportation (AFMD)	Adm. Gén.	100,00
026	6281	Association Nationale Personnels Cimetière	Etat-Civil	260,00
321	6281	Unis Cité Rhône-Alpes	Bibliothèque	150,00
323	6281	International Council of Muséum	Musée	400,00
400	6281	Adhésion à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES)	Sports	420,00
422	6281	CR / DSU	Vie Urbaine	500,00
820	6281	Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)	Dir. ST	150,00
820	6281	Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB)	Dir. ST	100,00
820	6281	Club Ville Cyclable	Vie Urbaine	570,00
820	6281	Réseau des villes santé	Dir. ST	350,00
823	6281	Conseil des villes et villages fleuris	Esp. Verts	400,00
8241	6281	ASDER	Rénov. Urb.	75,00
8330	6281	Fédération Nationale des Communes Forestières de France	Esp. Verts	200,00
90	6281	Savoie Entreprendre	Aff. Eco.	1 900,00
92	6281	Syndicat des Affouagistes de Corsuet	Adm. Gén.	450,00
950	6281	Association Nationale Maires des Communes Touristiques	Finances	24 000,00
<i>Sous-total : 6281</i>				<i>36 275,00</i>
12	6554	Participation aux charges de démoistation	Finances	32 000,00
830	6554	CISALB / Convention zéro pesticide	DST	1 196,00
92	6554	Association d'étude et défense contre la grêle en Savoie	Finances	4 000,00
92	6554	Parc des Bauges	Finances	13 000,00
<i>Sous-total : 6554</i>				<i>50 196,00</i>

14. AFFAIRES FINANCIERES

CATALOGUE DES TARIFS POUR 2011

Georges BUISSON, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Il rappelle que la commune a établi un certain nombre de tarifs pour les services rendus à la population qu'il convient de réexaminer chaque année afin de les actualiser en fonction des évolutions de situation des services concernés.

Il indique que l'objectif de la grille tarifaire 2011 est d'aboutir à une simplification de la tarification pour une meilleure lisibilité en particulier pour les usagers.

Ainsi, tous les tarifs ont été analysés : les tarifs obsolètes ont été supprimés, de nouveaux tarifs plus appropriés ont dans certains cas été créés.

La présentation des tarifs dans le catalogue évolue légèrement et aboutit à un regroupement des tarifs par catégories parfois différentes de l'année précédente.

Concernant l'évolution des tarifs, l'actualisation moyenne appliquée à la majorité des tarifs de ce catalogue se situe entre 1,5% et 2% (en lien avec l'inflation prévisionnelle). Les arrondis peuvent entraîner des variations légèrement supérieures.

Certains tarifs ont toutefois fait l'objet d'une hausse plus importante :

- la surtaxe du m³ d'eau est augmentée de 0,01 euros afin de poursuivre les programmes de rénovation du réseau : 0,46€ / m³
- les tarifs des parkings aménagés (Chaudanne, Hôtel de ville et République) sont augmentés de +2,5%.
- le tarif prêt de matériels jardins est augmenté de +5% pour tendre à se rapprocher des tarifs appliqués dans d'autres collectivités
- les tarifs relatifs aux occupations du domaine public liées à une activité commerciale et en particulier ceux relatifs aux terrasses. Il s'agit d'aboutir progressivement à un tarif plus proche de ce qui se pratique dans les communes environnantes.

D'autres tarifs sont maintenus aux barèmes de 2010 et notamment :

- les tarifs de la fourrière automobile : l'ajustement avec la réglementation nationale ayant été fait en cours d'année
- la restauration scolaire
- la bibliothèque municipale et le musée
- le stationnement de surface

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs qui figurent dans le catalogue joint en annexe pour une application à partir du 1^{er} janvier 2011.

Décision

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE ayant voté contre, le conseil municipal à la majorité :

- approuve le catalogue des tarifs tel que présenté en annexe
- autorise le Maire ou en cas d'absence son représentant le Premier Adjoint au Maire, à signer tout document d'exécution s'y rapportant.

POUR : 28

CONTRE : 6

ABSTENTION : 0

15. AFFAIRES FINANCIERES

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU GOLF D'AIX LES BAINS : REPRISE DES EMPRUNTS SOUSCRITS PAR LE DÉLÉGATAIRE

Pascal PELLER, rapporteur fait l'exposé suivant :

La ville a conclu le 2 février 2005 avec le Golf Club d'Aix-les-Bains, une convention de délégation de service public (DSP). Cette convention d'une durée de 14 ans et 11 mois délègue à cette association l'exploitation du Golf 18 trous de la ville, le bar-restaurant et le pro-shop attenant. En contrepartie, le Golf verse à la ville, une redevance équivalente à 75.664,75 € en 2010.

Il avait été convenu, lors de la négociation de cette DSP, que le délégataire devrait exécuter, sur la durée évoquée ci-dessus, un programme d'investissement dont la nature et le montant sont fixés à l'article 5 du contrat.

La réalisation de ces différents travaux s'est toutefois traduite par des surcoûts sensibles liés au financement d'éléments nouveaux non prévus par le contrat. La liste de ces dépassements ainsi que leur justification est retracée dans le tableau ci-après.

Travaux programmés par la DSP (art 5)	Montants prévus (TTC)	Montants réalisés (TTC)	Écart	Justification
Cuisines	350.000 €	411.816 €	61.816 €	Création d'un espace salon supplémentaire dans la salle de restauration.
Local chariot	75.000 €	152.026 €	77.026 €	Création d'un troisième local compte tenu du coût de la rénovation du local existant (hypothèse initialement prévue par la DSP).
Hangar agricole	100.000 €	246.724 €	146.724 €	Construction d'un hangar plutôt que rénovation de la Ferme Balmont (hypothèse initialement prévue par la DSP).
Arrosage automatique	620.000 €	840.000 € (prévisionnel)	220.000 €	Montant validé suite à étude précise par un bureau de contrôle spécialisé (la DSP fournissait une estimation)
Total	1.145.000 €	1.650.566 €	505.566 €	

La question se pose aujourd'hui du financement de ces investissements. L'association a en effet recouru jusqu'ici à des billets de trésorerie court terme. S'agissant toutefois d'investissements amortissables sur une longue durée, l'association doit aujourd'hui les consolider dans le cadre d'un prêt bancaire classique.

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes a ainsi été retenue par l'association pour un prêt de 1.400.000 euros sur une durée de 13 ans au taux fixe de 3,66 %.

La durée de la convention de DSP restant à courir étant seulement de 9 ans, cette banque souhaite obtenir la garantie que les annuités restant dues par l'association à l'issue de la DSP, seront bien reprises par la ville ou tout délégataire qu'elle aura choisi.

Sur cette question particulière, l'article 11 de la convention de DSP prévoit expressément que si « les investissements immobiliers définis en l'article 5 sont remis gratuitement à la ville (à l'issue de la DSP)...la ville ou le nouveau délégataire se substitueront au délégataire sortant pour le règlement des annuités d'emprunt restant à courir pour les investissements excédant le montant d'investissement défini en l'article 5 ».

Sur les 1.4 M€ empruntés, 503.471,16 € resteront à rembourser au 1^{er} Janvier 2020. Ce capital correspond à la somme des dépassements visés ci-dessus. A cette date, il conviendra donc à la ville de reprendre ce capital restant dû (avec les

échéances correspondantes). Ces annuités seront ensuite immédiatement transférées au candidat retenu par la ville.

En conséquence, il vous est proposé :

- De prendre acte de la souscription par l'association d'un emprunt de 1.4 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes aux clauses et conditions du contrat annexé ci-après.
- D'approuver le programme d'investissement supplémentaire détaillé aux motifs de la présente délibération,
- De dire, conformément à l'article 11 de la convention de DSP, que le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 (503.471,16 €) sera repris par la ville en tant qu'il correspond au remboursement du capital des investissements immobiliers non prévus initialement par le contrat de DSP.

Décision

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE s'étant abstenus, le conseil municipal à la majorité :

- prend acte de la souscription par l'association d'un emprunt de 1.4 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes aux clauses et conditions du contrat annexé ci-après.
- approuve le programme d'investissement supplémentaire détaillé aux motifs de la présente délibération,
- dit, conformément à l'article 11 de la convention de DSP, que le capital restant dû au 1^{er} janvier 2020 (503.471,16 €) sera repris par la ville en tant qu'il correspond au remboursement du capital des investissements immobiliers non prévus initialement par le contrat de DSP.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

16. THERMALISME

ENGAGEMENT DE LA VILLE DANS LE CADRE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET LANCE PAR L'ETAT EN VUE DE LA CESSIION DU CAPITAL DES THERMES

Michel FRUGIER, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Par un avis publié au Journal Officiel en date du 6 octobre 2010, l'État a annoncé son intention de procéder à la cession de la participation qu'il détient dans le capital de la Société Anonyme des Thermes Nationaux d'Aix-les-Bains. Le principe de cette cession avait été fixé par le décret n° 2010-916 du 3 août 2010, qui avait transformé l'ancien EPIC en Société Anonyme.

Pour procéder à cette cession, l'État a mis en place une procédure visant à ce que tout investisseur intéressé fasse preuve de son intérêt pour le dossier. Cet « appel à manifestation d'intérêt » a permis à l'État de collecter l'ensemble des candidatures déclarées à la reprise des Thermes.

Dans ce cadre, la ville a été appelée par un groupement d'investisseurs afin de déposer une candidature conjointe. La ville pourrait être associée à un consortium local initié par deux professionnels locaux (Monsieur Olivier Allard – propriétaire exploitant du Grand Hôtel du Parc et le Docteur Alain Françon – Rhumatologue), accompagnés idéalement de plusieurs investisseurs regroupant des personnels de la SA TNAB, des médecins, des hôteliers, des restaurateurs, des loueurs de meublés, des commerçants, et plus largement toute personne issue de la société civile désireuse de participer à un niveau ou à un autre au capital des Thermes.

Le projet développé par le consortium en lien avec la mairie viserait à :

- renforcer la politique d'excellence et de soin individualisée dans le domaine des affections rhumatismales,
- développer la gamme « mieux bouger » en recherchant l'agrément d'une seconde orientation,
- créer une résidence hôtelière intégrée, ainsi qu'une quatrième unité de soin,
- mettre en place une chartre qualité avec un label « recommandé par les Thermes d'Aix-les-Bains » auprès des différents opérateurs hôteliers, loueurs meublés ou restaurateurs,
- réorienter la blanchisserie comme un centre de profit en synergie avec la communauté hôtelière.

En terme d'organisation, le projet viserait à prendre le contrôle de la SA des Thermes. Toutefois, la participation de la ville serait limitée à 50 % du capital dans la limite d'un montant maximal de 4 millions d'euros.

Cette société pourrait être constituée par les acteurs professionnels locaux ou par d'autres professionnels (société spécialisée dans l'activité thermique par exemple).

Par ailleurs, cette participation ne devrait pas avoir pour conséquence d'exposer directement la ville au risque d'exploitation des Thermes : cette exploitation serait concédée à une société redevable en contrepartie d'une redevance au profit de la ville. Cette redevance serait établie à un niveau suffisant pour amortir, dans un délai raisonnable, la participation de la Ville.

Au fond, il semble important et indispensable de soutenir cette candidature. Le fait qu'elle soit portée par des acteurs locaux directement intéressés à l'avenir des Thermes, constitue un avantage incontestable.

Il est donc proposé d'associer la ville à ce consortium et de défendre cette candidature.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver le principe d'une candidature de la ville en groupement avec nos partenaires locaux
- d'autoriser le Maire à procéder à l'ensemble des opérations nécessaires à la présentation d'une offre.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité

- approuve le principe d'une candidature de la ville en groupement avec nos partenaires locaux
- autorise le Maire à procéder à l'ensemble des opérations nécessaires à la présentation d'une offre.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

17. AFFAIRES FINANCIERES

CONTRAT DE PARTENARIAT RELATIF A L'ECLAIRAGE PUBLIC ET A LA MISE EN LUMIERE AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

Sylvie COCHET, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu les articles L.1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2121-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 33 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les articles D.1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable émis le 08.06.2009 par le Comité Technique Paritaire sur ce projet ;

Vu l'avis favorable émis le 30.06.2009 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour mettre en œuvre un contrat de partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville d'Aix-les-Bains ;

Vu la délibération en date du 6 juillet 2009 approuvant le principe du recours à un contrat de partenariat relatif à l'éclairage public et à la mise en lumière de la Ville ;

Vu le rapport d'évaluation préalable sur le choix du mode de gestion et sur le principe du recours au contrat de partenariat ;

Vu l'avis favorable n°2009-19 en date du 7 septembre 2009 de la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat (MAPPP) ;

Vu le projet de contrat de partenariat annexé à la présente délibération ;

Vu le rapport de présentation (annexé à la présente) proposant d'attribuer le contrat de partenariat au Groupement constitué d'ALCYON (mandataire), VINCI ENERGIES, VINCI ENERGIES RHONE ALPES AUVERGNE, SDEL SAVOIE LEMAN, BRONNAZ (dénommé CITEOS),

Afin de répondre aux obligations de publicité et de mise en concurrence prévues aux articles L.1413-3, et D.1414-1 du Code général des collectivités territoriales, la Commune a fait paraître un avis d'appel public à la concurrence dans :

- le JOUE N° 2009/S 132 - 193093 en date du 14 juillet 2009 ;
- le BOAMP N° 351 du 16 juillet 2009.

Faisant suite à ces publications, 7 sociétés ou groupements ont fait acte de candidature :

- la Société GEMELEC,
- le Groupement constitué d'ALCYON (mandataire), VINCI ENERGIES, VINCI ENERGIES RHONE ALPES AUVERGNE, SDEL SAVOIE LEMAN, BRONNAZ (ci après dénommé CITEOS),
- la Société CITELUM,
- la Société BEST ENERGIES,
- la Société EIFFALUM,

- la Société INEO RESEAUX SUD EST,
- le Groupement constitué des Sociétés SPIE SUD EST (mandataire) et ETDE.

Conformément à l'article L. 1414-6 du Code général des collectivités territoriales, la commission *ad hoc* a dressé la liste des entreprises soumissionnaires admises à participer au dialogue défini à l'article L. 1414-7 en application des critères de sélection des candidatures mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

En l'occurrence, le dialogue a été engagé avec le Groupement SPIE SUD EST, le Groupement CITEOS et la Société EIFFALUM, classés respectivement, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Après déroulement de la phase de dialogue compétitif, le dossier de consultation final a été adressé aux candidats et après des demandes de clarifications, précisions ou compléments, les dossiers ont fait l'objet d'une étude comparative sur les aspects techniques, juridiques et financiers, conformément aux critères définis dans le règlement de consultation.

Après analyse des offres finales, l'offre présentée par le Groupement constitué d'ALCYON (mandataire), VINCI ENERGIES, VINCI ENERGIES RHONE ALPES AUVERGNE, SDEL SAVOIE LEMAN, BRONNAZ a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution mentionnés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

L'économie du contrat est la suivante :

1 - Objet

La mission confiée au partenaire dans le cadre du contrat de partenariat (art. L. 1414-1 et suivants du CGCT) porte sur une mission globale visant à financer, concevoir, construire, mettre aux normes, la maintenance et le renouvellement des ouvrages, équipements et installations (ci-après dénommés « les Biens »), situés sur le territoire de la Ville et liés à l'éclairage public, l'éclairage extérieur des équipements sportifs, les illuminations festives et de fin d'année et la mise en lumière du patrimoine de la Ville.

Plus précisément, le Partenaire devra assurer :

- la maîtrise d'ouvrage de la mise en conformité, de la mise en sécurité et de la rénovation des installations de signalisation lumineuse tricolore (SLT) ;
- la maîtrise d'ouvrage de la mise en sécurité électrique, de la mise en conformité et de la rénovation des installations d'éclairage public ;
- la maîtrise d'ouvrage de la mise en valeur du patrimoine par la lumière (sites caractéristiques, principaux monuments et/ou bâtiments) ;
- la maîtrise d'ouvrage de la maintenance de l'ensemble des installations existantes ou créées, pour les installations d'éclairage public, les terrains de sport, les installations de signalisation lumineuse tricolore et les illuminations ;
- la maîtrise d'ouvrage de la gestion énergétique de l'ensemble des installations, avec garantie de performances ;
- la maîtrise d'ouvrage de la gestion et du développement des illuminations festives tout au long de l'année (grandes manifestations événementielles ou festives) et de fin d'année.

2 - Risques

La répartition de tous les risques identifiés pour l'exécution du contrat est établie dans une matrice des risques jointe en annexe du contrat.

La Matrice des Risques distingue et détaille les catégories de risques suivants :

- risques en période de conception,

- risques en période d'investissements initiaux et de renouvellement,
- risques en période de maintenance/exploitation,
- risques d'ordre général,
- risques de fin de contrat.

3 - Durée et prise d'effet

La durée du contrat de partenariat est fixée à quinze ans à compter de la date de notification au partenaire.

4 - Calendrier d'exécution des travaux

Le Partenaire s'engage à réaliser le programme des travaux, conformément au calendrier d'exécution joint en annexe au contrat et aux délais maximum contractuels imposés par la Ville dans le Programme Fonctionnel des Besoins.

La Durée globale de réalisation des Investissements Initiaux est fixée à 3 ans à compter de la date de notification du contrat.

5 - Disposition financières

Le montant des coûts d'investissement initiaux (coûts de conception, réalisation et frais de montage), incluant les frais financiers intercalaires (forfaitisés), est de 2 521 399 € HT, prix ferme et non révisable.

L'offre retenue permet que la Ville puisse librement opter, au cours de la réalisation des différentes tranches d'investissement, et ce pour chacune des six tranches prévues, entre trois solutions de taux bancaires différentes, à son choix, pour profiter des opportunités de conditions du marché les plus favorables.

Des cessions de créances seront acceptées par la Ville d'Aix les Bains conformément aux dispositions de l'article L.313.29 et dans le respect des dispositions de l'article L.313.29.1 du Code monétaire et financier.

La rémunération du Partenaire comporte deux termes, chacun couvrant une partie clairement définie des prestations du contrat :

- un Loyer Financier L1, intégrant les coûts d'investissements initiaux et les coûts de financement correspondants. Son montant estimatif, simulé dans l'offre finale sur la base des conditions de taux du 8/09/2010 (solution de financement « B » de l'offre, correspondant à un swap de taux fixe), s'élève à 218 013 € HT/an (moyenne sur les 15 années du contrat),
- un Loyer Maintenance renouvellement échelonné L2, intégrant l'ensemble des coûts de maintenance, exploitation, entretien, renouvellement et frais de gestion, représentant au total un montant annuel moyen de 543 997 € HT/an.

6 - Contrôle et sanctions

Le partenaire sera soumis au contrôle technique, comptable, administratif et financier de la Ville.

Cependant un système de pénalités complet précis et chiffré sanctionne les éventuels manquements constatés.

Aussi, considérant le résultat du dialogue engagé avec le Groupement constitué d'ALCYON (mandataire), VINCI ENERGIES, VINCI ENERGIES RHONE ALPES AUVERGNE, SDEL SAVOIE LEMAN, BRONNAZ

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Article 1 : d'approuver le choix du Groupement constitué d'ALCYON (mandataire), VINCI ENERGIES, VINCI ENERGIES RHONE ALPES AUVERGNE, SDEL SAVOIE LEMAN, BRONNAZ en tant que titulaire du contrat de partenariat pour la conception, la réalisation, le préfinancement, l'entretien, la maintenance et la gestion des installations nécessaires au bon fonctionnement de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore, de l'éclairage sportif extérieur, des illuminations de fin d'année et de la mise en lumière de la Ville.
- Article 2 : d'approuver le projet de contrat de partenariat présenté en annexe,
- Article 3 : d'autoriser le Maire à signer le contrat de partenariat avec le Groupement constitué d'ALCYON, VINCI ENERGIES, VINCI ENERGIES RHONE ALPES AUVERGNE, SDEL SAVOIE LEMAN, BRONNAZ et à signer tous documents nécessaires à sa bonne exécution, étant souligné que le contrat de partenariat sera signé avec la Société ALCYON agissant en qualité de mandataire du groupement.
- Article 4 : d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acceptation de cession de créance,
- Article 5 : décide que le montant des dépenses en résultant sera porté sur les crédits inscrits au budget des exercices en cause,
- Article 6 : donne tous pouvoirs au Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision

Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF et Christian SERRA ne prenant pas part au vote,
Thibaut GUIGUE ayant voté contre,
le conseil municipal à la majorité approuve le rapport présenté ci-dessus.

POUR : 28

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

18. MARCHE PUBLIC

PLACE EDOUARD HERRIOT : MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE SURFACES PIETONNES

François GRUFFAZ, rapporteur, fait l'exposé suivant :

En complément à la délibération du conseil municipal du 18 Octobre 2010, et afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation des surfaces piétonnes, dans le cadre de l'aménagement de la Place Edouard Herriot, il convient d'avoir recours à un marché de travaux sous la forme d'un marché à bons de commande.

Les caractéristiques de l'appel d'offres sont les suivantes :

- marché alloti :
 - o lot n°1 : béton désactivé : pour un maximal de 300 000€ HT
 - o lot n°2 : platelage bois : pour un montant maximal de 150 000€ HT

Le montant maximal de l'opération excédant 193 000€ HT, il vous est proposé, après avis favorable des commissions Urbanisme Travaux et Développement Durable du 9 Décembre 2010, des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 13 Décembre 2010 :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux à bons de commande ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les marchés de travaux à bons de commande ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

19. MARCHE PUBLIC

RESTAURATION DE L'ESCALIER D'HONNEUR DE L'HOTEL DE VILLE AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Annie AIMONIER DAVAT, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Par délibération en date du 8 mars 2010, le conseil municipal a validé l'opération de restauration de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville et sollicité les aides financières auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et du Conseil Général de la Savoie.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 220 000 € H.T., et les caractéristiques de l'appel d'offres sont les suivantes :

- marché alloti :
- lot °1 : maçonnerie – pierre de taille,
- lot n°2 : menuiserie – serrurerie – vitrerie,
- lot n°3 : électricité,
- lot n°4 : chauffage,

Conformément à l'avis favorable des commissions Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 9 Décembre 2010, des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 13 décembre 2010, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

20. MARCHE PUBLIC

PERIMETRE DE RENOVATION URBAINE AMENAGEMENTS DE VOIRIE, RESEAUX ET ESPACES VERTS BOULEVARD FRANKLIN ROOSEVELT

AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX DEMANDE DE SUBVENTIONS

Corinne CASANOVA, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Par délibération du conseil municipal du 18 Décembre 2009, il a été décidé, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine, le prolongement de la rue Lazare Ponticelli, contre-allée située à l'ouest de la route départementale 1201, opération qui va se réaliser au premier semestre 2011.

Au sud de cet aménagement, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) va réaliser, en 2011 et 2012, la résidentialisation des immeubles Frégate, Goélette, Corvette et Galion du quartier Franklin Roosevelt, avec notamment le réaménagement des espaces extérieurs.

En parallèle, et dans le cadre de la requalification du boulevard Franklin Roosevelt, l'extension de la contre-allée, prévue le long des Frégates, permettra de rendre cohérents ces projets.

Pour lier ces deux contre-allées, et lever la non-conformité du carrefour à feux des rues Joseph Mottet/Joséphine de Beauharnais et du boulevard Franklin Roosevelt, il est prévu l'aménagement d'un carrefour giratoire.

Ces travaux sont placés sous la maîtrise d'œuvre de la direction générale des services techniques. L'ordre de grandeur de la dépense s'élève à 1,7 M € T.C., faisant l'objet d'un report de crédit de 2010 de 500 000 € T.C. et d'une inscription de 1,2 M € T.C. au budget 2011 tous travaux confondus.

Après avis favorable des commissions Urbanisme, Travaux et Développement Durable, du 9 Décembre 2010, des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 13 Décembre 2010, il est demandé au conseil municipal :

- De solliciter le Conseil Général de la Savoie pour une aide financière concernant une infrastructure routière départementale ;
- De solliciter le Conseil Régional et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'obtention des aides financières prévues au plan de financement du projet de rénovation urbaine des quartiers du Sierroz et Franklin Roosevelt, initial ou à ses avenants ;
- autoriser le Maire à signer les marchés de travaux à conclure après consultation réglementaire, les conventions nécessaires avec les divers concessionnaires et partenaires, ainsi que tous documents relatifs à cette réalisation.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite le Conseil Général de la Savoie pour une aide financière concernant une infrastructure routière départementale ;
- sollicite le Conseil Régional et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'obtention des aides financières prévues au plan de financement du projet de rénovation urbaine des quartiers du Sierroz et Franklin Roosevelt, initial ou à ses avenants ;

- autorise le Maire à signer les marchés de travaux à conclure après consultation réglementaire, les conventions nécessaires avec les divers concessionnaires et partenaires, ainsi que tous documents relatifs à cette réalisation.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

21. TRAVAUX

TRAVAUX D'ENTRETIEN, REPARATION, CONSTRUCTION DE VOIRIES ET RESEAUX : GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET (CALB)

Michel MAURY, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La Communauté d'Agglomérations du Lac du Bourget et la Ville d'Aix les Bains ont en commun le souhait de renouveler le marché public de travaux de construction, d'entretien, de rénovation et de grosses réparations des voiries et de leurs dépendances, des ouvrages en canalisations, des ouvrages d'art, des équipements accessoires réalisés sur le territoire de la commune d'Aix les Bains, dont l'échéance est fixée au 23 mai 2011. Les délais réglementaires qui s'imposent à une consultation d'appel d'offre ouvert avec publicité européenne amènent à engager cette nouvelle procédure début 2011.

La Commune et la CALB, étant amenées fréquemment, par leurs champs de compétences respectifs, à mener des opérations conjointes, il est opportun que les travaux soient réalisés dans la meilleure coordination par un opérateur économique commun aux deux maîtres d'ouvrage.

D'autre part, la conjonction des travaux d'investissement des deux collectivités permet de bénéficier de conditions économiques plus favorables tant au niveau des prix du marché qu'au niveau des coûts de réalisation d'opérations coordonnées.

Enfin, ces dispositions qui chargent un intervenant unique de la réalisation des travaux en co-maîtrise d'ouvrage sont de nature à optimiser les délais de réalisation des travaux et par là même à limiter la gêne aux usagers et aux riverains, ainsi qu'à clarifier la responsabilité des entreprises.

Dans ce contexte, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la CALB et la Ville en application des articles 7 et du 8 du Code des Marchés Publics permettant à des collectivités de coordonner la passation de leurs marchés en constituant un groupement de commandes dont les modalités sont définies par une convention constitutive signée par les représentants des pouvoirs adjudicateurs.

Les deux collectivités ne pouvant définir précisément à l'avance les quantités d'œuvre à réaliser, il est proposé de recourir à un marché à bons de commande pour une durée de 1 an reconductible au maximum 3 fois.

Le montant annuel minimum estimé des travaux relevant de la CALB est fixé à 90 000 € ht.

Le montant annuel minimum estimé des travaux relevant de la Ville est fixé à 500 000 € HT.

A titre indicatif, le montant annuel des travaux réalisés dans le cadre du marché actuel pour le compte de la Ville s'élevait à :

- 1 388 800 € HT pour le lot n°1 (travaux de voirie) et à 493 400 € HT pour le lot n°2 (travaux électriques et éclairage) à échéance de mai 2009

Et

- 1 936 200 € HT pour le lot n°1 (travaux de voirie) et à 154 900 € HT pour le lot n°2 (travaux électriques et éclairage) à échéance de mai 2010

Conformément à l'avis favorable des commissions Urbanisme, Travaux et Développement Durable, du 9 Décembre 2010, des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 13 décembre 2010, il vous est proposé :

- d'émettre un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la Ville étant coordonnateur ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer :
 - la convention constitutive du groupement de commandes
 - le marché issu de la consultation qui sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert
 - tous documents s'y rapportant
- de procéder à la désignation de représentants de la Ville admis à siéger à la Commission d'Appel d'offres du groupement, ces représentants étant élus parmi les membres de la C.A.O. de la Ville :
 - Membre titulaire : Corinne CASANOVA
 - Membre suppléant : Michel MAURY

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité :

- émet un avis favorable au principe de lancer une consultation sous forme d'un groupement de commandes, la Ville étant coordonnateur ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer :
 - la convention constitutive du groupement de commandes
 - le marché issu de la consultation qui sera passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert
 - tous documents s'y rapportant
- désigne les représentants de la Ville admis à siéger à la Commission d'Appel d'offres du groupement, ces représentants étant élus parmi les membres de la CAO de la Ville :
 - Membre titulaire : Corinne CASANOVA
 - Membre suppléant : Michel MAURY

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

22. TRAVAUX

REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES : SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS APPORTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET (CALB)

Marina FERRARI, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) a décidé par délibération du bureau du 5 mai 2010, puis dans la cadre du conseil communautaire du 30 septembre 2010, la mise en place d'un dispositif de fonds de concours en faveur des communes, destiné à accompagner la requalification et l'extension des zones d'activités économiques communales.

Selon les critères d'attribution définis par la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB), le boulevard Jean Jules Herbert, desservant la zone d'activité des Combaruches et dont la couche de roulement de la chaussée nécessite la réfection, est éligible à ce fonds de concours.

Le montant total de ces travaux est estimé à 51 110 € TTC.

Après avis favorable des commissions Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 9 Décembre 2010, des Finances, de l'Administration Générale et des Services Economiques du 13 Décembre 2010, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter la participation de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) à hauteur de 50% du montant des travaux, et pour un montant maximum de 25 555 €.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter la participation de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) à hauteur de 50% du montant des travaux, et pour un montant maximum de 25 555 €.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

23. VOIRIE COMMUNALE

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E.)

Jean-Pierre ANTIGNAC, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions de la loi n°2005-102 du 11 Février 2005 et de son décret d'application n°2006-1657 du 21 Décembre 2006, la ville d'Aix les Bains a élaboré son plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Au travers de l'élaboration du Plan de Mise en Accessibilité la ville d'Aix les Bains a souhaité affirmer sa volonté d'agir en faveur d'un développement urbain durable, socialement vivable dans l'équité et l'intérêt commun, en s'investissant dans l'autonomie des personnes handicapées.

Cette démarche volontariste, menée en concertation avec la commission communale d'accessibilité, avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget et sa commission intercommunale, mais aussi avec les associations représentant les différents handicaps, a pour objectif d'améliorer l'accessibilité de son territoire à tous :

- Accessibilité géographique
- Accessibilité physique
- Accessibilité sociale

Les enjeux de l'accessibilité sont donc considérables et vont bien au-delà de la prise en compte des besoins particuliers des personnes handicapées. En effet, c'est l'ensemble de la population qui bénéficie des mesures d'amélioration de l'accessibilité de la voirie et de l'espace public.

La ville d'Aix les Bains s'engage donc dans un programme pluriannuel qui prévoit l'investissement de 85 000 € par an pendant 10 ans pour la mise en accessibilité avec pour objectif d'atteindre la « Qualité d'Usage Fonctionnel » selon l'échelle fixée par le CRIDEV – (Centre de recherche pour l'intégration des différences dans les espaces de vie) sur les 3 quartiers retenus :

Centre Ville, Marlioz, Grand Port

Le montant qui sera investi annuellement pour la mise en accessibilité, vient en complément des opérations annuelles d'aménagement des voiries, telles que la rénovation urbaine des quartiers du Sierroz et de Franklin Roosevelt, ou l'opération «Place Edouard Herriot » pour lesquelles l'accessibilité est intégrée au projet.

Après avoir été présenté en commission communale d'accessibilité mardi 30 novembre 2010, et suite à l'avis favorable des commissions Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 9 Décembre 2010, des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 13 Décembre 2010, le conseil municipal est à son tour appelé à approuver le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics applicable au territoire de la Ville d'AIX LES BAINS.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

24. ENVIRONNEMENT INCITATION A L'USAGE DES DEUX ROUES ELECTRIQUES

Monique VIOLLET, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Par délibérations en date des 25 Juin 2007, 24 Juillet 2008 et 16 Novembre 2009, la Ville d'Aix-les-Bains a installé une politique forte d'incitation à l'usage des deux roues électriques, qui s'est traduite à ce jour par plus de 150 subventions attribuées depuis le début de l'opération en 2007.

Pour parfaire cette politique, a été réalisé dans chacun des deux parcs de stationnement municipaux : le parking de l'Hôtel de Ville et le parking de la Chaudanne, un emplacement spécifique muni de prises électriques pour permettre la recharge des deux roues électriques.

Conformément à l'avis favorable des commissions Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 9 Décembre 2010, des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 13 Décembre 2010, il vous est proposé d'accorder la gratuité de stationnement et de recharge des deux roues électriques sur ces deux emplacements.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport présenté ci-dessus et accorde la gratuité de stationnement et de recharge des deux roues électriques sur les deux parcs de stationnement municipaux.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

25. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE (S.D.E.S.) APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS ET AUTORISATION 2011 POUR LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE

Eliane RAMUS, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Notre commune est Membre du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie.(SDES). A ce titre, notre assemblée doit se prononcer sur toute modification des statuts de ce syndicat.

Le Comité Syndical du S.D.E.S., réuni en assemblée générale le 14 Septembre 2010, a délibéré sur les modifications des statuts du syndicat. Il s'agit :

- en premier lieu de la modification du nom du syndicat qui deviendra «Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie » ;
- en second lieu de la modification portant sur le rétablissement de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage par le S.D.E.S. pour les travaux sur les réseaux électriques des communes adhérentes.

Compte tenu de son impossibilité actuelle d'exercer réellement cette maîtrise d'ouvrage, le S.D.E.S. propose de la contractualiser par une convention de mandat, afin que le syndicat délègue à notre commune la maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration esthétique des réseaux, pendant la durée des travaux, et en cas d'opérations en coordination.

A l'issue de ceux-ci, la commune transférera les ouvrages au S.D.E.S. qui les mettra ensuite, par procédure de remise d'ouvrage, dans la concession exploitée par ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ErDF).

En conséquence, le S.D.E.S. propose d'ajouter dans ses statuts la clause suivante :

« exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d' « esthétique » relatifs aux réseaux publics de distribution d'électricité. Cependant dans le cadre de la réalisation des travaux coordonnés avec d'autres maîtres d'ouvrages, le syndicat déléguera cette maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage, sous la forme d'une co-maîtrise d'ouvrage. En l'absence de travaux coordonnés, le syndicat déléguera au concessionnaire ErDF la maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux d'esthétique ».

En conséquence, et conformément à l'avis favorable des commissions Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 9 Décembre 2010, des Finances, de l'Administration Générale et des Affaires Economiques du 13 Décembre 2010, il vous est proposé :

- d'approuver la modification du nom du syndicat : « Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie » (S.D.E.S.)
- d'approuver la clause supplémentaire relative à l'exercice de la maîtrise d'œuvre par le S.D.E.S. et la délégation sous forme de co-maîtrise d'ouvrage
- d'approuver les modifications intervenues en conséquence dans les statuts du S.D.E.S.
- d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ErDF des travaux d'enfouissement de lignes qui seraient réalisées sur l'année 2011 (sachant que notre assemblée sera à nouveau sollicitée pour les années suivantes), et tous documents s'y rapportant.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la modification du nom du syndicat : « Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie » (S.D.E.S.)
- approuve la clause supplémentaire relative à l'exercice de la maîtrise d'œuvre par le S.D.E.S. et la délégation sous forme de co-maîtrise d'ouvrage
- approuve les modifications intervenues en conséquence dans les statuts du S.D.E.S.
- autorise le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau concédé à ErDF des travaux d'enfouissement de lignes qui seraient réalisées sur l'année 2011 (sachant que notre assemblée sera à nouveau sollicitée pour les années suivantes), et tous documents s'y rapportant.

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS ORALES

A 23 heures 45, le Député-maire ouvre le chapitre des questions orales sans débat.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 23 H 55.

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Sylvie COCHET, Robert BRUYERE, Marina FERRARI, Michel FRUGIER (à partir de 20 h 08, avant le vote de la question n° 7), Corinne CASANOVA, Georges BUISSON (à partir de 19 h 40, avant le vote de la question n° 3), Christiane MOLLAR, Myriam AUVAGE, Esther POTIN-ROSSILLON, Alain YVROUD, Eliane RAMUS, Nicolas VAIRYO, Claudie FRAYSSE, Pascal PELLER, Annie AIMONIER-DAVAT, Jean-Claude CAGNON, Monique VIOLLET, Jean-Jacques MOLLIE, Carole DELROISE, François GRUFFAZ, Géraldine REBUT, Michel MAURY, Denise PASINI-SCHAUBHUT, Jean-Pierre ANTIGNAC, Nathalie MURGUET, Fatiha BRUNETTI, Denise DELAGE-DAMON, Hervé BOILEAU, Azzedine ZALIF, Christian SERRA et Thibaut GUIGUE.